

Interface 22

Interface, numéro 22 | Revue éditée par la FAI | Septembre 2015

Dossier Natures en ville



*Pages de
couverture
Plaine de
Plainpalais,
Genève.
Nouvel
aménage-
ment de la
pointe Nord.*
© P. BELLABOSCO



Jean-Marc Lamunière
Un hommage 4

Editorial
Que fait la FAI? 5

Zoom sur
Fédération des architectes
et ingénieurs de Genève 6-9

Évolutions législatives récentes 10-11

DOSSIER 12-31
NATURES EN VILLE

- Introduction 14
- 1. La nature cartographiée:
une promenade historique 16-19
- 2. Des mini-chantiers aux grands projets:
la nature dans tous ses états! 20-25
- 3. Natures en ville: trois éclairages 28-31

Concours
Concorde A - Châtelaine 32-33

News 34-35

Page des Associations 36-38



10
Législation
*Pour une
meilleure
habitabilité
des combles.*



12-31
Dossier
*Natures
en ville.*



35
Urbanisme
*Quels
instruments
pour une
gouvernance
du sous-sol?*



Membres de la commission**Promotion et communication**

Thierry Buchs, Pierre-Yves Heimberg,
Frank Herbert, Bénédicte Montant,
Jérôme Ponti, Daniel Starrenberger
et Jean-Pierre Stefani.

Rédaction

Philippe Calame, Nadine Couderq, Jiri Horsky,
Bruno Marchand, Bénédicte Montant,
Lucie Rihs, Marie-Christophe Ruata-Arn,
Rafael Schütz, Daniel Starrenberger,
Christian Tripod, Marcos Weil.

Comité de rédaction du dossier

Marcos Weil, Rafael Schütz, Jérôme Ponti,
Marie-Christophe Ruata-Arn.

Iconographie

ADR, Ar-ter, Arbau, Base, Pierre Bellabosco,
Véronique Botteron, CIG, Diener & Diener,
Jean-Pierre Flury, Linda Martinez, Thierry Parel,
Paysage, Stéphane Pecorini, Raphaël Pieroni,
Urbaplan, Urbanature.

Réalisation

Marie-Christophe Ruata-Arn et Antoine Bellwald
Mise en page: Le Bocal
Impression: Imprimerie Genevoise
Interface n° 22, 18 septembre 2015, 3'000 ex.

Editeur

FAI – Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone: 058 715 34 02
Email: interface@fai-ge.ch
Site internet: www.fai-ge.ch

Comité de la FAI

Daniel Starrenberger, ingénieur SIA (président)
Patrice Bezos, architecte AGA (vice-président)
Dominique Boymond, géomètre AGG (trésorier)
David Amsler, ingénieur AGI
Philippe Calame, géomètre AGG
Danilo Ceccarini, architecte SIA
Nathalie Couderq, géomètre AGG
Marcel Hart, architecte SIA
Jiri Horsky, ingénieur AGI
François de Marignac, architecte AGA
Rolf Seiler, architecte FAS
Christian Tripod, architecte AGA
Marc Widmann, architecte FAS
Barbara Tirone, architecte MA (invitée)
Dana Dordea (secrétaire permanente)

Commissions

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

Associations constitutives et membres FAI

SIA
Société suisse des ingénieurs et des architectes

AGA
Association genevoise d'architectes

FAS
Fédération des architectes suisses

AGI
Association genevoise des ingénieurs

AGG
Association genevoise des géomètres

**Associations, commissions, archives, news
sur le site web de la FAI : www.fai-ge.ch**

Jean-Marc Lamunière (1925-2015)

Un hommage

A tout juste 90 ans, Jean-Marc Lamunière vient de nous quitter. Il laisse derrière lui une oeuvre construite considérable et des résonances encore clairement perceptibles, notamment à travers ses écrits et ses dessins, son enseignement tant à l'EPFZ qu'à l'EPFL ou à l'EAUG, ou encore à l'Université de Pennsylvanie – un enseignement dont se souvient avec émotion, et aujourd'hui tristesse, toute une large génération d'architectes.

Parmi les villes qui ont marqué son parcours – Rome, où il est né en 1925, Florence où il a étudié l'architecture, ou plus tard Lausanne, Philadelphie et Todi – Genève garde un statut particulier, celui « où l'autobiographie du lieu et celle de l'architecte se rejoignent dans un futur antérieur ». Après un stage effectué à Mulhouse, dans un chantier des frères Perret, c'est en effet à Genève qu'en 1953 il fondera son atelier que, tout au long de sa carrière, il partagera avec bon nombre d'associés, parmi lesquels l'auteur de ces lignes, mais aussi Rino Brodbeck et Jacques Roulet et, bien sûr, Georges van Bogaert, l'ami de toujours.

Architecte et urbaniste, Jean-Marc Lamunière militait en faveur d'une relation étroite entre la pratique et la théorie, affirmant par ailleurs qu'entre « pratique théorisée » et « théorie pratiquante », il avait une préférence pour la seconde car, selon ses termes, « d'une certaine manière, elle satisfaisait mes désirs d'intellectuel et mes goûts artisanaux du dessin et de l'écriture ».

L'architecture, il l'a envisagée à partir de « l'acte de construire », auquel il a conféré le statut de principe fondateur, embrassant constamment une pensée rationnelle empreinte d'un certain classicisme. Cette pensée va traverser son oeuvre et c'est selon ce prisme de vue qu'on doit comprendre son intérêt, d'une part pour la préfabrication et la coordination modulaire et, d'autre part, pour les leçons tirées de l'oeuvre de Mies et de celle de Louis Kahn, rencontré à Philadelphie.

Comme le déclare avec justesse Jacques Gubler, collègue et complice de l'enseignement à Lausanne, Jean-Marc Lamunière réinterprétait ces oeuvres « dans des synthèses personnelles qui procédaient autant de la faculté d'analyse que du talent narratif ». En font foi des réalisations marquantes telles que la Tour « 24 Heures » (57-64) à Lausanne et les Tours de Lancy (60-64).

Dans les années 1970, le débat au sein de sa chaire à l'EPFL, intense et souvent animé – auquel participent avec verve Patrick Mestelan et Bernard Gachet – porte sur les méandres tissés entre la sémiologie, les récits littéraires (le nouveau roman) et l'architecture. Les recherches

développées durant cette période, à l'instar de la quête d'un langage commun à l'usager et à l'architecte, attestent de ce foisonnement intellectuel.

Cette nouvelle orientation est particulièrement lisible dans l'utilisation de grilles référentielles et de structures ponctuelles à l'école des Nations-Unies à Pregny (68-76), dans les laboratoires du Conservatoire du jardin botanique (73) ou dans l'immeuble Interunité au Petit-Saconnex (73-76), constructions conçues comme des « structures d'accueil » pour des appropriations multiples par les utilisateurs et les habitants.

En 1980, la participation de Jean-Marc Lamunière à la Biennale de Venise (la *Presenza del Passato*) – sur l'invitation de Paolo Portoghesi – va représenter un tournant, ou plutôt va confirmer un retour à l'histoire déjà amorcé quelques années auparavant : l'immeuble résidentiel au quai Gustave-Ador 64 (79-85) témoigne d'un clin d'oeil amusé aux prémices de jeunesse et à l'application des règles du classicisme structurel perretien ; avec la serre méditerranéenne au Jardin botanique de Genève (84-88), on assiste à une synthèse des tracés baroques et des réminiscences des structures filiformes de Kew Gardens.

Ce sont des oeuvres de maturité, détachées de préoccupations contingentes, mais marquées au coin de l'approfondissement des questions typologiques et de la prise en compte des concepts artistiques – un intérêt éminent pour l'art qui n'a cessé d'accompagner Jean-Marc Lamunière, de la découverte de Mondrian à Florence à l'enthousiasme pour l'expressionnisme abstrait de Rothko, pour les mobiles de Calder ou encore pour l'approche plasticienne empreinte d'une grande rigueur de Max Bill.

A 90 ans, il nous surprenait toujours par son intérêt éveillé pour l'évolution récente de la société. Dans son esprit, cette « ouverture au monde contemporain » nourrissait la pratique du dessin et de l'écriture qu'il exerçait toujours avec assiduité, une pratique quotidienne qui était tout autant le reflet du plaisir de la création. ❖

Bruno Marchand, professeur EPFL
Lausanne, septembre 2015

Déjà une année de mandat en tant que président et, malgré mes deux années à la vice-présidence, j'avais sous-estimé le travail que ce poste demande. Je m'étais fixé comme mission, d'entente avec le Conseil, d'augmenter nos actions et surtout de faire de la FAI la fédération de référence auprès de nos autorités et de tous les intervenants dans le domaine de la construction. On y est !

Mais c'est un travail permanent du Conseil, de ses commissions, de ses groupes de travail et surtout de nos représentants sur tous les fronts. Ce travail perpétuel et continu doit être poursuivi, mais il doit aussi être bien compris de tous. Nos travaux et nos actions sont bien connus des membres actifs, mais ils doivent être, en premier lieu, avalisés par l'ensemble de nos membres et, bien sûr, par les différents partenaires avec qui nous collaborons dans nos milieux professionnels.

Bilan et perspectives

Que fait la FAI ?

Que faisons-nous, au fait ? Le train-train quotidien ne permet pas toujours de bien mesurer l'ampleur des tâches accomplies pour que justement tout « ronronne » et j'espère que ces quelques lignes apporteront une vue plus claire sur ce que fait exactement la FAI, non seulement pour ses membres mais pour tous ses partenaires.

Le Conseil de la FAI a analysé, a pris position et a été auditionné à propos de douze projets de lois déposés au Grand Conseil concernant notre champ d'activité : parmi lesquels le projet de modification de l'art. 56A RCI (remplacement des simples vitrages), le Rapport du Conseil d'Etat sur l'avancement de la réalisation de la liaison ferroviaire CEVA, le PL 11474 modifiant la LCI (pour plus de liberté architecturale, pour une meilleure habitabilité des combles) ou encore la Révision de l'AIMP pour ne citer qu'eux. La FAI s'engage aussi lors de rencontres avec les autorités, Canton et Ville de Genève, pour parler notamment marchés publics avec ces derniers, ou simplification des procédures avec les services de l'Etat de Genève.

Par ailleurs, une vingtaine de nos membres élus représentent la FAI au sein des Commissions officielles : la Commission d'architecture (CA), la Commission d'urbanisme (CU), la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS), la Chambre des architectes et des ingénieurs (CAI9), la Commission consultative pour les marchés publics (non encore nommée), la Commission consultative sur les questions énergétiques et les Fondations Immobilières de Droit Public (FIDP).

Le travail n'est jamais terminé, il faut continuellement remettre le pain sur la planche :



© THIERRY PAREL

continuer d'avancer et agir pour préserver, mais aussi développer la qualité du bâti dans notre territoire. Les chantiers sont en cours et ils sont nombreux : nous devons par exemple réfléchir plus en profondeur à la façon de mieux gérer les projets de lois en consultation, car le délai est trop souvent trop court pour permettre un travail efficace. Il nous faut également poursuivre le dossier des simplifications des procédures par l'organisation d'ateliers avec nos membres et les représentants de la direction des autorisations.

Heureusement, notre travail associatif peut compter sur une excellente collaboration entre les membres du Conseil et sur la disponibilité et la passion de quatre-vingt-six personnes bénévoles. Prenons donc le temps de les remercier, et de remercier également le vice président de la FAI, l'architecte Patrice Bezos, pour son soutien. N'oublions pas, enfin, le travail de la Fédération des Entreprises romandes (FER), avec Dana Dordea, Natalia Lopez-Canedo et le secrétariat, sans qui la tâche du président serait impossible. ❖

Daniel Starrenberger,
ingénieur civil EPF-SIA,
président de la FAI

Créée en 2003, la Fédération des associations d'architectes et ingénieurs de Genève (FAI) est une association faîtière qui représente et coordonne les intérêts de cinq associations professionnelles liées aux métiers de l'architecture et de l'ingénierie (AGA, AGG, AGI, FAS et SIA). Son objectif principal est la défense des valeurs des domaines professionnels qu'elle représente : préserver et développer la qualité du bâti à Genève, transmettre cette éthique et les savoir-faire qui y sont liés.

ZOOM SUR

Fédération des architectes et ingénieurs de Genève



La Fédération des architectes et ingénieurs de Genève (FAI) est gérée par un Conseil constitué de représentants des cinq associations qui la constitue. Celui-ci mandate quatre commissions aux objectifs spécifiques, la Commission aménagement et urbanisme (CAU), la Commission partenaires professionnels (PP), la Commission écoles et formation (CEF), la Commission promotion et communication (CPC), constituées également de représentants des cinq associations.

Une cinquième commission, la Commission concours et appels d'offres (CCAO) travaille également sous mandat de la FAI, bien que faisant partie intégrante de la Section genevoise de la SIA.

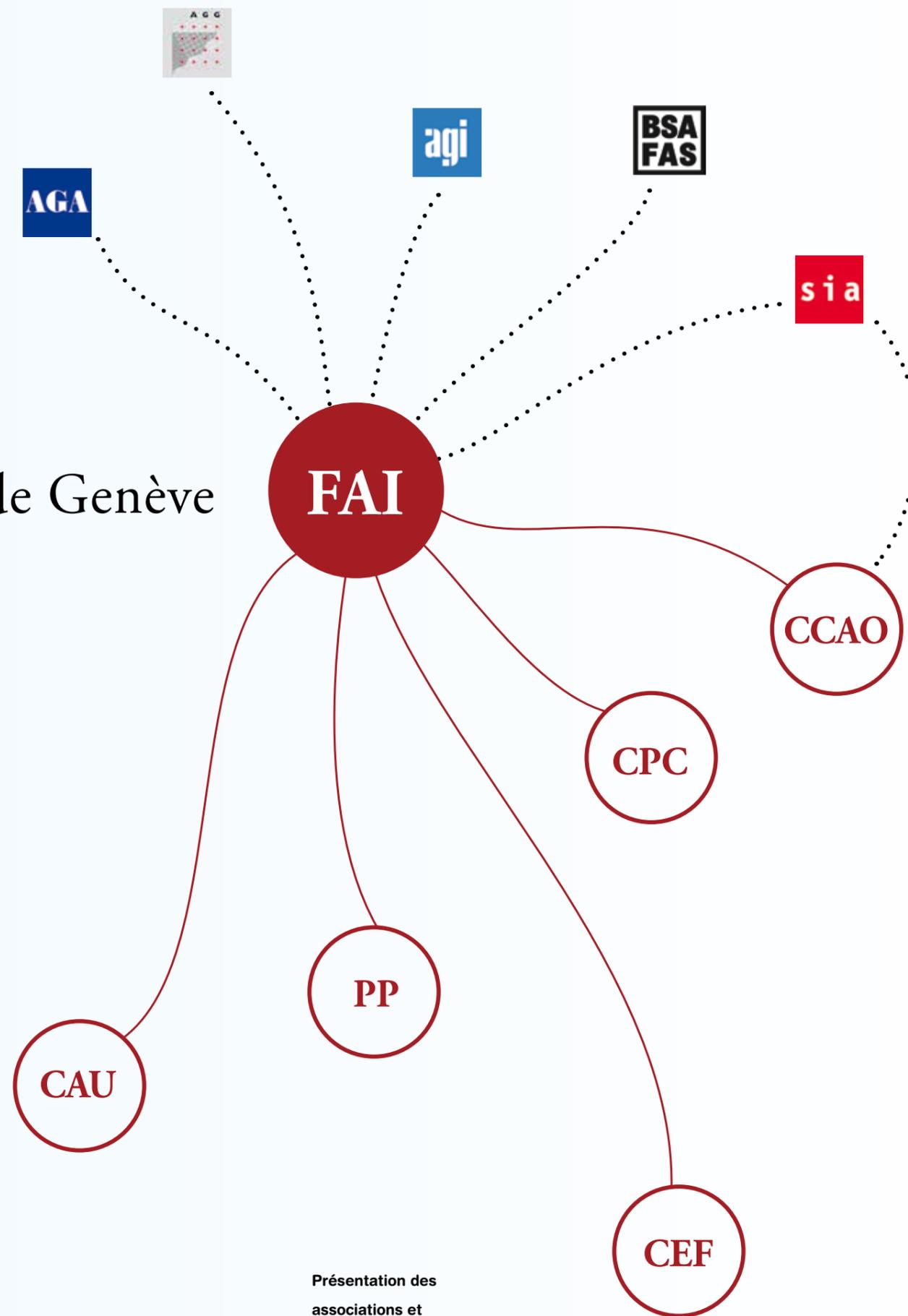
Active à travers ces différentes commissions, la FAI travaille en partenariat avec les autorités et les institutions académiques ou culturelles, et en lien avec d'autres associations ou fédérations genevoises et romandes.

Le secrétariat général de la FAI est basé à la Fédération des entreprises romandes (FER) à Genève.

Lire en page 8-9, la présentation des associations et des commissions de la FAI.

Conseil de la FAI Membres 2014 - 2016

Daniel Starrenberger, président
 Patrice Bezos (AGA), vice-président
 Christian Tripod (AGA)
 Serge Serafin (AGA)
 Philippe Calame (AGG)
 Dominique Boymond (AGG)
 Jiri Horsky (AGI)
 Alfredo Maruri (AGI)
 Tarramo Broennimann (FAS)
 Rolf Seiler (FAS)
 Nadine Couderq (SIA)
 Eric Maria (SIA)
 Marcel Hart (SIA)
 Dana Dordea, secrétaire permanente



Présentation des associations et des commissions, voir pages 8 et 9.

Associations membres FAI

AGA

Association genevoise d'architectes

Fondée en 1922, l'AGA est une association patronale genevoise qui regroupe des architectes indépendants ou des cadres dirigeants au sein des bureaux d'architectes. Elle a pour objectifs principaux la promotion des intérêts professionnels et patronaux ainsi que l'analyse des mesures administratives ou particulières touchant aux intérêts de la profession. Elle oeuvre également pour favoriser la formation et veiller au maintien d'une déontologie professionnelle en promouvant une architecture de qualité, respectueuse des enjeux écologiques, économiques et culturels.

www.aga-ge.ch

AGG

Association genevoise des ingénieurs géomètres officiels et géomaticiens

L'AGG est une section du groupe patronal des Ingénieurs Géomètres Suisses (IGS). Elle regroupe les ingénieurs géomètres indépendants ayant suivi une formation de niveau universitaire (EPF ou équivalent) et subi les épreuves permettant d'obtenir le brevet fédéral. Les préoccupations actuelles de l'AGG sont notamment: l'intégration des questions foncières dans les projets d'aménagement du territoire, le manque de candidats apprentis, l'intégration des mesures par drones dans la palette de prestations et la promotion d'une profession moderne mais toujours rigoureuse.

www.geometres.ch

AGI

Association genevoise des ingénieurs

Fondée en 1974, l'AGI est une association patronale qui regroupe les bureaux d'ingénieurs domiciliés à Genève. Elle a pour objectifs de représenter les intérêts professionnels de ses membres auprès de ses partenaires, de maintenir à un niveau élevé l'activité et le prestige de la profession, de participer à la formation et d'entreprendre toutes démarches utiles auprès des autorités dans les domaines des marchés publics.

www.agi-geneve.ch

FAS Section genevoise

Fédération des architectes suisses

La FAS Genève réunit des architectes admis par cooptation qui, conscients de leurs responsabilités, suivent avec une attention critique l'évolution de l'environnement bâti et s'emploient à réaliser des œuvres de qualité dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

www.bsa-fas.ch

SIA Section genevoise

Société suisse des ingénieurs et des architectes

La SIA genevoise est représentative des architectes et des ingénieurs de formation universitaire ou équivalente exerçant à Genève: leur qualité de membre implique un haut niveau déontologique et professionnel. Les objectifs des professionnels SIA sont identiques: concevoir et réaliser de façon fonctionnelle, fiable et économique, dans le respect des valeurs éthiques, esthétiques et culturelles, au service des intérêts du maître de l'ouvrage.

www.ge.sia.ch



Christian Tripod
Président AGA



Philippe Calame
Président AGG



Jiri Horsky
Président AGI



Tarramo Broennimann
Président FAS section Genève



Nadine Couderq
Présidente SIA section Genève



Jean-Noël De Giuli
Président PP



Laurent Kreutschy
Président CEF



Bénédicte Montant
Présidente CPC



Alain Robbe
Président CCAO

Commissions FAI

CAU Commission aménagement et urbanisme

Promouvoir la culture du projet, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Offrir une expertise sur les projets et les pratiques. Partager des pistes de réflexion au sein de la profession.

Béatrice Manzoni (AGA), présidente
Vincent Correnti (AGI)
Nadine Couderq (SIA)
Linda Dakhel (SIA)
Christine Delarue (SIA)
Michel Ducret (SIA)
Eric Maria (SIA)
Michel Nemeç (SIA)
Sandra Robyr (AGA)
Philippe Rossé (AGA)
Wilfried Schmidt (SIA)
Serge Serafin (AGA)
Barbara Tirone (SIA)

PP Commission partenaires professionnels

Représenter la FAI et défendre les intérêts de ses membres dans les domaines des relations avec les partenaires sociaux (syndicats, CCT, etc), les partenaires de la construction (Construction Genève, FMB, SSE, GPG, etc), les Services de l'état liés aux phases d'exécution de la construction et les Communes genevoises.

Jean-Noël De Giuli (AGA), président
Philippe Calame (AGG)
Alain Carlier (AGA)
Christophe Dériaz (AGG)
Eric Dubouloz (SIA)
Yves Tournier (AGI)
Luciano Zanini (SIA)

CEF Commission écoles et formation

Elaborer toute action nécessaire susceptible de développer une formation de qualité dans les métiers de la construction, ingénierie, etc. Des partenariats sont développés avec les institutions publiques, Centres professionnels et Hautes écoles. La CEF gère aussi les Cours InterEntreprise (cours CIE) pour les apprentis dessinateurs option architecture et ingénierie.

Laurent Kreutschy (AGI), président
Lucas Amos (SIA)
Patrice Bezos (AGA)
Dominique Boymond (AGG)
Jean-Noël De Giuli (AGA)
Jiri Horsky (AGI)
Alfredo Maruri (AGI)
Raphaël Niogret (SIA)
Philippe Renevier (SIA)
Marie-Christophe Ruata-Arn, coordinatrice

CPC Commission promotion et communications

Communiquer et rendre visible l'engagement de la FAI pour représenter et défendre les intérêts de nos professions et des associations qui les incarnent auprès des autorités, des pouvoirs publics et de la société civile. Communiquer aux membres et informer le grand public de l'actualité de la Fédération.

Bénédicte Montant (AGA), présidente
Thierry Buchs (AGI)
Pierre-Yves Heimberg (AGG)
Frank Herbert (AGA)
Jérôme Ponti (FAS)
Daniel Starrenberger (AGI)
Jean-Pierre Stefani (AGA)
Marie-Christophe Ruata-Arn, coordinatrice
Antoine Bellwald, graphiste

CCAO Commission concours et appel d'offres

Produire des avis techniques relatifs aux mises en concurrence. Promouvoir les concours et les mandats d'études parallèles dans le respect des règlements SIA 142 et 143. S'assurer que les mises en concurrence défendent la qualité et l'égalité de traitement, et garantissent les principes éthiques élémentaires et les règles de la profession. La CCAO est une commission de la SIA section Genève mandatée par la FAI.

Alain Robbe (FAS), président
Jean-Michel Lopez (AGI)
Pascal Tanari (FAS)
Romaine de Kalbermatten (SIA), analyse des procédures
Marlène Leroux (GPA)
Eric Maria (SIA)
Alfredo Mumenthaler (SIA)
Théodore Necker (SIA)
Cédric Dubois (AGI)
Francesco Ponzio (SIA)
Daniel Starrenberger (AGI)
Carmelo Stendardo (AGA)
Barbara Tirone (SIA)
Carlo Zumbino (GPA)

ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES RÉCENTES

Bénédicte Montant



(LCI) (L 5 05)

Plus de liberté architecturale, pour une meilleure habitabilité des combles

Le projet de loi 11'474 a été étudié en Commission du logement entre septembre et novembre 2014, puis voté par le Grand Conseil en décembre 2014. Dans le but d'améliorer l'habitabilité des combles, l'article 12 LCI a été modifié par l'introduction d'un chiffre 12d intitulé «éclairage des combles», remontant ainsi dans la loi l'article 130 RCI modifié.

Détails de l'article 130 RCI, devenu article 12d LCI:

Des jours ouvrants peuvent être créés dans les combles aux conditions suivantes:

- a) la base de l'ouverture ne doit pas être située à plus de 1,50 m du sol (inchangé).
- b) le sommet de l'ouverture ne doit pas être situé à moins de 1,80 m du sol (inchangé).
- c) ce type de jour ne peut être créé que sur un toit dont la pente est égale ou supérieure

à 30 degrés (auparavant 35 degrés).

d) les surfaces cumulées des projections verticales des ouvertures d'une pièce ne peuvent être inférieures au dixième de cette dernière (supprimé: au min. 1m²).

e) pour les lucarnes, dans les quatre premières zones de construction, la longueur de la projection ne dépassera pas la moitié (auparavant le tiers) de celle de la façade; après préavis de la Commission d'architecture ou de la Commission des monuments, de la nature et des sites, les lucarnes peuvent être regroupées.

Incidences

L'augmentation de la longueur de projection des lucarnes à la moitié de la façade procure plus de flexibilité architecturale dans le cadre du dessin du plan.

L'habitabilité des logements créés est améliorée et l'inventaire d'ouvertures hété-

roclites en toiture, dont l'aspect est souvent regrettable, s'en trouve réduit.

Le regroupement possible de lucarnes facilite l'installation de panneaux solaires sur leurs terrassons (30% de la consommation d'eau chaude sanitaire selon la loi sur l'énergie) et permet la réintroduction d'éléments architecturaux tels que les cabinotiers, autorisables avant 1961.

Enfin, la majorité des charpentes de toiture présentant une pente qui se situe entre 32 et 33 degrés, la disposition de la lettre «c» augmente considérablement le nombre de bâtiments dont les combles sont transformables sans nécessité d'obtenir une dérogation.

L'abaissement à 30 degrés du seuil d'inclinaison des toitures potentiellement concernées est, d'autre part, compensé par la création possible d'un plus grand nombre de lucarnes. ❖

NOMBRE D'ETAGES EN 5ème ZONE

CROQUIS N° IV

L.C. 59 62
R.A. 242

Surface bâtie = S	nombre d'étages minimum	NIVEAUX		
		toiture en terrasse	toiture à pignons	toiture à 4 pans
S < 80	1			
S ≥ 80 (évent 70)	2			
S > 180	3			

(LCI) (L 5 05)

Pour des autorisations de construire rapides

Le projet de loi 11'563 a été étudié en Commission des travaux entre janvier et mars 2015, puis voté par le Grand Conseil en mai 2015. Il vise à accélérer et à simplifier les processus de demandes d'autorisations de construire simples et ne demandant pas de dérogation, en zone villa, par la modification de l'article 3 alinéa 7 LCI.

Détails de l'article 3 alinéa 7 (nouveau teneur):

Procédure accélérée

Le département peut traiter par une procédure accélérée les demandes d'autorisation relatives à des travaux soumis à l'article 1:

a) s'ils sont projetés en cinquième zone aux conditions prévues par le titre II, chapitre VI, de la présente loi et lorsqu'aucune dérogation n'est sollicitée;

b) s'ils portent sur la modification intérieure d'un bâtiment existant ou ne modifient pas l'aspect général de celui-ci.

Incidences

Les objets simples (agrandissements ou petits bâtiments, par exemple) peuvent être traités par demande d'autorisation de construire en procédure accélérée (APA), dans l'idée de soulager les services de l'Etat, de désengorger la filière des autorisations définitives afin que les procédures y rela-

tives ne soient utilisées que pour des objets d'importance.

La masse de travail, les délais de traitement et le grand nombre de reproductions de documents que représentent un dossier de demande définitive (DD) sont inutiles dans le cas d'un projet simple. La procédure s'en trouvera donc facilitée et plus économique tant pour l'Etat que pour les mandataires.

Cette adaptation législative est en lien avec la réforme des APA, désormais délivrables en 30 jours pour le 80% d'entre elles. ❖

Optimisation de la zone villa

Cette loi vise à faciliter la densification de petites parcelles en zone villa.



(LCI) (L 5 05)

Optimisation de la zone villa

Le projet de loi 11'304 a été étudié en Commission de l'aménagement entre novembre et décembre 2013, puis voté par le Grand Conseil en janvier 2015. Cette loi vise à faciliter la densification de petites parcelles en zone villa.

Modifications légales et réglementaires majeures:

L'article 62 LCI, qui établissait une corrélation entre surface au sol et niveaux habitables, est abrogé.

L'article 64 alinéa 3 LCI, qui limitait les lucarnes sur les toits en pente est abrogé.

L'article 59 alinéa 9 est modifié en adaptant les surfaces constructibles en sous-sol aux performances énergétiques de la construction (22% dans le cas de haute performance énergétique et 24% dans celui de très hautes performances énergétiques).

L'article 242 RCI, soit le croquis N° IV, est abrogé.

Incidences

La dé-corrélation entre le nombre d'étages et la surface au sol permet de faciliter la mise en valeur et la densification des petites parcelles sises en zone villa en n'obligeant plus l'étalement des constructions sur le terrain. Les constructions peuvent être projetées avec une densité adéquate et une faible emprise au sol.

Les lucarnes verticales sont à nouveau admissibles sur les toits en pente.

Cette adaptation législative est en lien avec la modification LCI votée en novembre 2012 et qui permet de densifier les petites parcelles avec une densité de 0,4, respectivement 0,44 et 0,48 en cas de haute performance énergétique et de très haute performance énergétique. ❖



Des poules en ville

Initié par la Ville de Genève et son Agenda 21, le projet « Cocorico » propose aux citoyens de réintroduire les poules dans les quartiers, les parcs et les jardins. Croisant la réflexion sur la souveraineté alimentaire et l'éthique de l'élevage industriel, cette initiative permet d'animer les espaces urbains, de produire des œufs et des poulets de qualité de manière durable.

> www.ville-geneve.ch

Longtemps les termes de ville et de nature ont été pensés de manière antagoniste. En effet tout semble – a priori – les opposer: d'un côté un **espace urbain, artificiel**, minéral où ceux qui l'habitent auraient fait disparaître les derniers vestiges d'une faune et d'une flore spontanée et sauvage et, de l'autre côté, une **nature verte, vivante**, multiple et variée et surtout préservée de l'action humaine. Cette conception quelque peu idéalisée ou caricaturale – c'est selon – persiste encore largement dans notre imaginaire contemporain: on fuit la ville dense pour aller se ressourcer dans la nature!

Cette **opposition** a maintes fois amené les défenseurs de l'une ou de l'autre cause à se mettre dos à dos: les défenseurs de la haie et du hérisson se révoltant contre les «bétonneurs» (architectes, urbanistes, ingénieurs, ...), perçus comme des prédateurs des espaces naturels. Le succès de slogans tels que «1 m² d'espace naturel est bétonné chaque seconde en Suisse», témoigne de postures hostiles et apparemment inconciliables.¹

Et pourtant! Aujourd'hui urbanistes, architectes, paysagistes font face à une nouvelle commande: **réintroduire la nature en ville**. Les manières de conjuguer ville et nature paraissent innombrables, du bac à fleurs sur le coin d'un trottoir à la voie verte d'agglomération, parcours de vingt-deux kilomètres de long dédié à la mobilité douce et à la nature en passant par toutes sortes de figures: prairies fleuries, haies, vergers, potagers, plantages, ruches, poulaillers, toitures et murs végétalisés, murgiers favorables aux plantes rudérales, noues, biotopes, etc.

Thématique dorénavant omniprésente dans tout **projet d'urbanisme**, cette injonction interroge notre capacité à composer avec de multiples avis – citoyens, biologistes, politiques, techniciens, représentants d'associations revendiquent chacun leur expertise –, mais interpelle également notre **imaginaire de la ville**.

De nombreux programmes fédéraux, cantonaux et communaux traitent de la réintroduction de la nature en ville. Mais en a-t-elle jamais vraiment été chassée? Ce dossier essaie de brosser un **portrait de la question** en portant d'abord un regard rétrospectif sur la manière dont le «vert» est présent dans les plans d'urbanisme genevois, depuis le XVIII^e siècle, jusqu'aux «grands projets» (GP) qui dessinent la Genève de demain.

Ville versus nature

Une opposition en débat

Dossier réalisé par Marcos Weil et Rafael Schütz, urbanplan Genève

1 La nature cartographiée: une promenade historique

La lecture des plans d'urbanisme proposée par A. Lévillé, architecte et historien de l'architecture, trace une histoire qui exprime divers états de la dualité ville-nature: opposition, composition, utilitarisme, complémentarité. Ces formes nous fournissent un éclairage non seulement sur les dispositifs de composition urbaine, mais aussi sur le contexte institutionnel et politique dont ils sont les produits.

cas Vernets): la nécessité de prendre en compte les risques d'inondation a été l'opportunité de développer un concept combinant gestion de l'eau et création d'espaces verts publics et privés dans le processus de mutation d'une zone industrielle en un quartier mixte à prédominance résidentielle. Pascale Lorenz, cheffe du Service d'urbanisme de Carouge et Stephen Griek, chef de projet PAV nous dévoilent les mécanismes de ce laboratoire urbain d'un nouveau type imaginé par Diener & Diener en collaboration avec les architectes-paysagistes zurichois de l'agence Vogt.

2 Des mini-chantiers aux grands projets: la nature dans tous ses états!

La thématique de la nature en ville se déclinant dans une multitude d'actions à toutes les échelles, nous présentons ensuite un florilège de micro-interventions, ainsi que quatre «grands projets» qui, chacun à leur manière et dans des contextes particuliers, réinterprètent la relation ville-nature:

- Le **GP Cherpines**, extension urbaine sur cinquante-huit hectares au bord de l'Aire compose avec la nature présente sur le site. Il en résulte un nouveau quartier largement irrigué par l'eau et le végétal. Eclairages sur ce projet avec Anne-Lise Cantiniaux, cheffe de projet Nature et Paysage auprès de la Direction générale de la nature et du paysage.

- Le **GP Châtelaine** s'inscrit au contraire dans un territoire entièrement bâti et appelé à une densification par renouvellement urbain. Comme nous le raconte Giovanna Ronconi, cheffe de projet auprès de l'Office de l'urbanisme, la stratégie a consisté ici à mettre en place des projets éphémères («mini-chantiers») qui préfigurent les futurs espaces publics d'un quartier intense.

- Autre stratégie que celle adoptée pour le **quartier de Grosselin** dans le secteur du PAV (Praille Aca-

Natures en ville: trois éclairages

Pour terminer, notre dossier confronte les points de vue de trois acteurs du débat: la vision de Guillaume Barazzone, Conseiller administratif de la Ville de Genève à l'origine du programme «urbanature», la position du WWF qui vient de publier un guide pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers et enfin, l'éclairage de Martin Schlaepfer, biologiste dont le regard scientifique remet en perspective la biodiversité dans une approche écosystémique. Ces trois postures montrent que si la demande de nature en ville fait l'unanimité, les motivations des acteurs sont diverses et ouvrent le champ au débat, auquel ce dossier tente de contribuer.

¹) Concernant le «m² par seconde», voir l'excellent article de Joëlle Salomon Cavin et Pierre-Alain Pavillon qui démystifient complètement cette statistique: <http://www.espacestemp.net/articles/urbanisation-ennemie-ou-alliee-du-paysage-suisse>

1 La nature cartographiée : une promenade historique

Genève, ville de parcs, dispose d'une autre richesse insoupçonnée : un patrimoine iconographique constitué d'un fonds de cartes historiques, facilement accessibles à tout public¹. Profitant de cette riche documentation sur le territoire genevois, Alain Léveillé nous a servi de guide pour une promenade à travers quelques cartes et projets qui marquent des jalons dans le développement de la ville et de ses rapports avec les éléments naturels.



2

1730-1950 Opposition, composition, imbrication

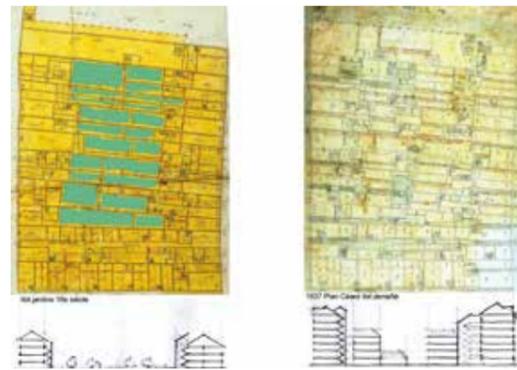
Le remarquable plan établi par Micheli-du-Crest vers 1730 (fig. 1) dresse un portrait caractéristique de la ville et de son territoire au XVIII^e siècle : à l'intérieur des fortifications, un espace minéral composé de bâtiments, rues et places. Tout autour à l'extérieur, se déploie la diversité de la nature : forêts, vergers, potagers, marais, hutins, etc. Autant l'espace urbain est dessiné de manière indifférenciée, autant la nature à l'extérieur de la ville est représentée avec une richesse de détails étonnante. Cette claire distinction territoriale entre l'urbain et le rural continue à nourrir notre imaginaire et n'est certainement pas étrangère aux fondements de nos lois sur l'aménagement du territoire (distinction entre zone à bâtir et zone agricole).

Le plan Billon de 1726 (fig. 2) montre une situation moins caricaturale : on y voit, au cœur des îlots bâtis, des jardins potagers. Cette nature domestiquée et nourricière représente en fin de compte des surfaces considérables et contribue à une certaine autarcie des ménages vivant en ville.

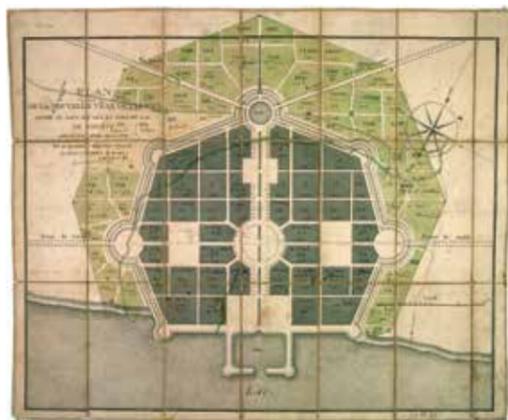
Ensermée dans ses fortifications, la croissance de la ville se fera par densification : constructions dans ces cœurs d'îlots et surélévations sur rue (fig. 3), ne laissant subsister que des surfaces fragmentées et isolées. Ainsi, « l'urbanisation vers l'intérieur », exigence très actuelle des politiques publiques, était déjà une réalité à Genève il y a trois siècles.

Ces plans constituent des relevés minutieux d'une situation donnée. Ces « instantanés » ne relèvent donc pas de la même catégorie des « plans directeurs » que l'on verra par la suite. Ils sont toutefois l'expression d'une finalité militaire et politique de maîtrise d'un territoire. Connaître le terrain, c'est déjà en prendre possession.

Au milieu du XVIII^e, la création des villes nouvelles comme Carouge ou Versoix introduit la figure de la promenade. Ces allées plantées d'alignements d'arbres participent autant à la composition urbaine qu'à son articulation avec la campagne environnante (fig. 4). La frontière entre le dedans et le dehors de la ville devient plus perméable, mais obéit à des règles strictes d'ordonnement. Lieux de déambulation et de représentation sociale, ces espaces qui s'ouvrent sur la campagne manifestent la puissance de la ville. Le regard posé par ses habitants sur le paysage est une forme de prise de possession symbolique qui intègre les terres alentour à l'espace urbain.



3



4

1) Plan de Genève établi par Jacques-Barthélemy Micheli-du-Crest vers 1730.

2) Plan de 1726 établi par Jean-Michel Billon.

3) Densification de la ville à l'intérieur des fortifications : constructions et surélévations sur rue, plan de Robert Céard établi en 1837.

4) Plan de la nouvelle ville de Versoix : située au pays de Gex et bord du lac de Genève, par Jean Querret en 1774.

5) Plan directeur régional de Maurice Braillard, 1936. Mise en évidence de la maille verte composée de « surfaces publiques ».

6) Plan directeur de 1947 établi par Albert Bodmer et Arnold Hechel.

La force de ces planifications tient à leur capacité à allier l'imaginaire et l'opérationnel, à mettre en cohérence ambition et réalisme, à articuler vision et action.



© CENTRE D'ICONOGRAPHIE GENEVOISE (CIG) / WWW.GE200.CH/CARTO

1

« Le plan directeur régional donne l'image urbaine d'une ville dans un parc avec plusieurs objectifs qui traduisent à la fois des conceptions de la ville rationnelle et fonctionnelle – la spécification des réseaux, l'interpénétration de la verdure et du bâti, l'importance des équipements publics, etc. – et le souci de sauvegarder le paysage en concentrant l'urbain dense dans un noyau central et en précisant ses qualités et son usage. »

1896-2001, Projets d'urbanisme pour Genève, CRR-IAUG, Georg 2003



5

Une nouvelle étape d'introduction du végétal dans la ville se fait dès 1850 avec la démolition des fortifications et l'extension des villes : places et boulevards sont soulignés d'alignements d'arbres, des parcs et jardins accompagnent les nouveaux quartiers, des cités jardin font leur apparition.

Le XX^e siècle est riche en plans et projets. Mais s'il en est un qui a marqué un tournant majeur pour l'urbanisme genevois, c'est le plan directeur régional établi par le Département des travaux publics de Maurice Braillard en 1936. Ce projet visionnaire introduit une maille verte composée d'espaces publics qui couvre

l'ensemble du canton. Cette double trame orthogonale, orientée N-E/S-O, est décalée du réseau routier et destine ces espaces à la promenade, à la connexion entre les quartiers, à la structuration des surfaces agricoles, des cités d'habitation et de l'espace urbain, à la mise en valeur des points de vue et des bords de rivières, etc. Cette structure territoriale très finement articulée avec les éléments naturels du site, relie les parcs publics du centre ville aux grands domaines ou campagnes, alors en cours d'urbanisation, de manière à préserver les remarquables richesses paysagères du canton en les intégrant dans un réseau d'espaces publics (fig. 5).

Cette vision d'un territoire imbriquant étroitement urbanisation, paysage et nature aura une influence prépondérante sur les travaux ultérieurs des urbanistes et perdure jusqu'aujourd'hui : de nombreux projets et plans directeurs récents font encore référence à ce plan. Les pénétrantes de verdure du plan directeur cantonal 2030 en sont une des déclinaisons actuelles, de même que la trame des espaces publics du GP Cherpines (voir p. 27).

Le plan directeur de 1947 (établi par Bodmer et Hoechel) est accompagné d'un plan des « zones et liaisons de verdure » (fig. 6) qui prolonge le plan de M. Braillard, mais à plus petite échelle. Ce plan conforte le principe d'une continuité de parcs et promenades, dont nous profitons encore, comme la succession de parcs sur la rive droite : Promenade des Crêts - Jardin de la Paix - Parc Trembley - Parc Beaulieu - Parc des Croupettes.

La force de ces planifications tient à leur capacité à allier l'imaginaire et l'opérationnel, à mettre en cohérence ambition et réalisme, à articuler vision et action. Or, cela n'a été possible que parce que concepteurs et politiques ont pu travailler main dans la main. Fruits d'une rare complicité, ces projets restent des exemples d'intelligence territoriale.

1) Voir : www.ge200.ch/carto ainsi que le livre du CRR : « 1896-2001 Projets d'urbanisme pour Genève », Georg 2003.

6



1950 - 2000

Expansion, protection, gestion

Le plan des zones de 1952 constitue un jalon important dans l'aménagement du territoire genevois. Ce plan introduit la distinction entre zones à bâtir et zones agricoles, anticipant ainsi de près de quarante ans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui instituera la séparation des zones constructibles et non-constructibles comme l'un de nos fondements légaux. La votation populaire de 2013 (révision de la LAT) renforcera encore la protection de la zone agricole et des surfaces d'assolement.

Ce zoning trouve à Genève un ancrage territorial qui s'inscrit dans la continuité des travaux précédents de M. Braillard. Plutôt qu'une totale ségrégation et exclusion, c'est un principe plus subtil d'imbrication qui permet au travers des pénétrantes de verdure d'articuler territoire bâti, continuités naturelles et espace agricole. Le schéma conceptuel qui accompagne le plan alvéolaire de 1966 (fig. 1) illustre ce principe.

La période des Trente Glorieuses est marquée par une tension entre la croyance dans les bienfaits de la croissance et la prise en compte de la nécessité de protéger les terres agricoles. En se recentrant sur les zones à bâtir, le projet urbain change de perspective. Alors que le plan régional de M. Braillard posait une « métrique paysagère » à l'échelle du canton, avec les plans alvéolaires établis dans les années 60-70, on perd le côté systématique au profit d'une déclinaison plus organique entremêlant urbanisation et espaces verts (fig. 2). Ces derniers sont conçus comme des équipements publics qui assurent l'équilibre par rapport au développement urbain. Cette vision fonctionnaliste s'illustre dans les plans : les places, parcs, jardins, squares, mails, promenades, esplanades d'autrefois ne sont plus que des simples « espaces verts » indéfinis dans leurs formes et usages.

Les plans dits Marais¹ des années 50-60, sont révélateurs de cette philosophie inspirée des CIAM² : des nouvelles infrastructures routières et autoroutières traversent la ville, bousculant au passage le bâti existant. Des cités satellites sont planifiées (Onex, Lancy, Peney, Plan-les-Ouates, Meyrin, ...). La « nature » se résume à une végétation ordonnée accompagnant les tracés viaires, alors que les surfaces vertes dessinées entre les immeubles ne se distinguent guère des espaces résiduels générés par les échangeurs routiers.

Certains de ces projets sont mis en œuvre, mais la crise des années 70 et une sensibilité écologique et

patrimoniale émergente mettent un terme à une vision expansionniste, voire utopiste de la ville, au profit d'une approche plus pragmatique. Une société désabusée va prendre conscience des dégâts causés par un développement effréné et ne sera guère en mesure de porter un nouveau projet. Sans réelles perspectives, hésitant toujours entre protection et développement, entre aménagement et ménagement, le leitmotiv pendant près de trente ans aura été la gestion. On gère l'espace urbain, on gère les problèmes et les conflits.

2000 - 2015

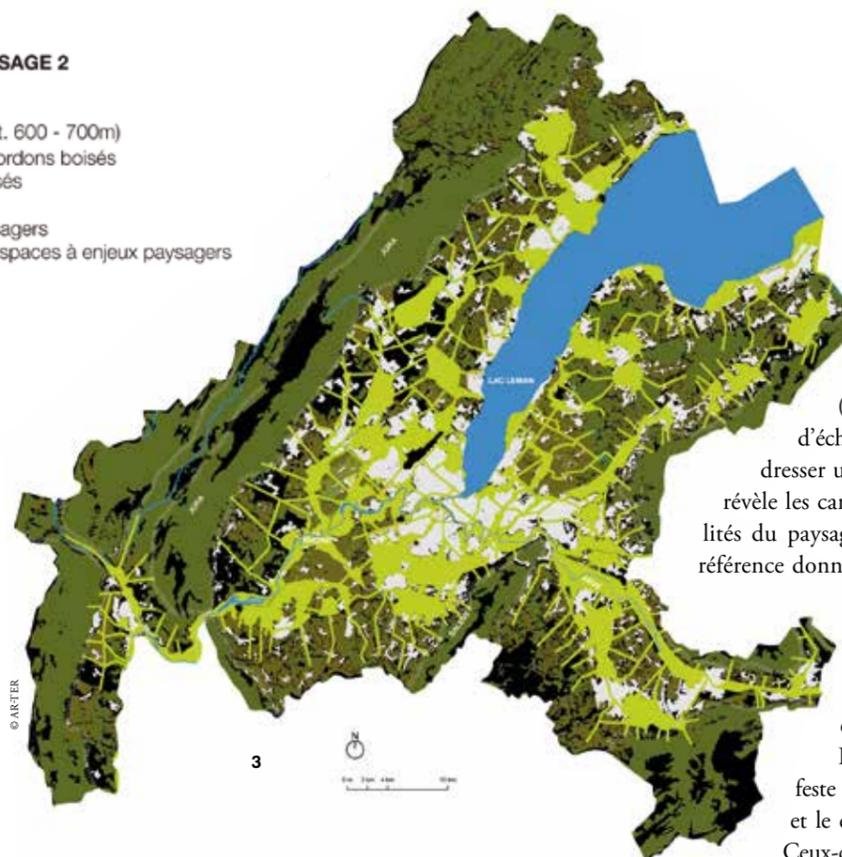
Changement de paradigmes

Cette période est marquée par des changements de paradigmes, tant en ce qui concerne l'échelle de réflexion, que la conception des espaces publics et naturels. Patrimoine naturel (biodiversité) et bâti apparaissent de plus en plus comme des enjeux majeurs.

En termes d'échelle spatiale, la réflexion initiée dès les années 90 avec la première Charte régionale d'aménagement de l'agglomération franco-valdo-genevoise, va progressivement renforcer la prise de conscience que les enjeux territoriaux dépassent le niveau cantonal. Le plan directeur de 2001 (« Genève 2015 ») établit ainsi les premiers Périmètres d'aménagement coordonné transfrontalier (PACT), prémisses des réflexions qui visent à s'affranchir des frontières administratives pour prendre en compte le bassin de vie de la population. Mais c'est la politique des projets d'agglomération initiée par la Confédération qui donnera une véritable impulsion à cette vision et collaboration transcantonale et transnationale, aboutissant au projet de paysage du

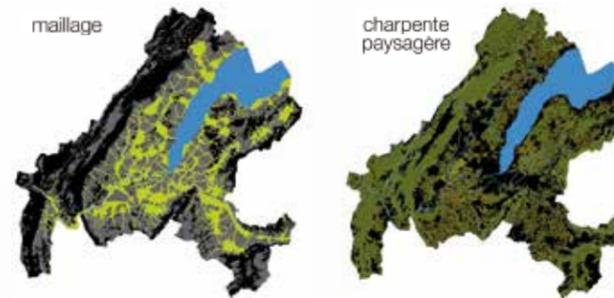
LEGENDE DU PROJET PAYSAGE 2

- Lac et cours d'eau
- Relief piémont/flanc (alt. 600 - 700m)
- Massifs forestiers ou cordons boisés
- Espaces agricoles utilisés
- Espaces urbanisés
- Espaces à enjeux paysagers
- Connexions entre les espaces à enjeux paysagers



© ARTER

3



projet d'agglomération du Grand Genève (fig. 3). Ce changement d'échelle permet à nouveau de dresser un projet de territoire qui révèle les caractéristiques et potentialités du paysage régional. Ce cadre de référence donnera lieu à de nombreuses études de détail (projets prioritaires) et contrats de corridors biologiques de part et d'autre des frontières cantonales. Le changement se manifeste aussi dans la conception et le dessin des espaces publics. Ceux-ci ne sont plus considérés

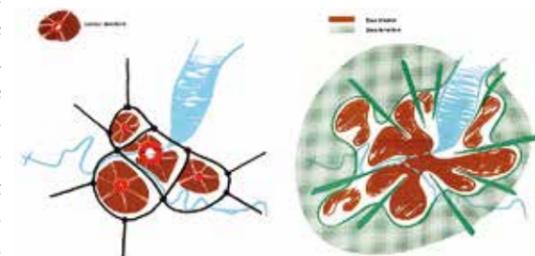
Cette évolution des mentalités va également toucher le Service des espaces verts (SEVE). Daniel Oertli, son directeur, évoque le travail en cours sur les 300 ha d'espaces verts de la ville de Genève. Les collaborateurs du service sont associés à une large réflexion visant à définir pour chaque espace sa valeur culturelle, sociale et écologique, les modes d'entretien étant adaptés en conséquence. Cette gestion différenciée répond à de nombreux objectifs : diminution des charges sur l'environnement (moins de traitements phytosanitaires), meilleure répartition de la charge de travail des collaborateurs (priorisation des interventions), efficacité économique (régulation des coûts d'entretien), diversification des milieux qui avaient tendance à une uniformisation et banalisation (introduction de la biodiversité) et enfin, réponse aux attentes de la population.

La nature

Nouvelle urbanité de la ville

A toutes les échelles, les projets intègrent aujourd'hui une dimension « verte et bleue ». L'eau et le végétal y sont déclinés sous toutes ses formes. L'agriculture urbaine (potagers, vergers, cueillettes en libre service, ...) et la faune (abeilles, poules, moutons) sont invités à participer à ce renouveau de la ville. Cette demande sociale qui revendique une approche plus qualitative du développement urbain trouve un relais auprès des scientifiques qui travaillent sur l'écologie urbaine et l'adaptation aux changements climatiques. Des villes comme Zürich et Sion ont mis en place des stratégies de lutte contre les îlots de chaleur, de protection contre les crues, inondations et autres événements extrêmes et déploient un arsenal de mesures liées à la végétalisation des espaces urbains denses ainsi qu'à la gestion des eaux en surface. La nature, dans ses composantes vertes et bleues est l'outil déployé pour sauver la ville.

Ville et nature semblent ainsi avoir dépassé leur opposition initiale. Considérée comme partie inhérente de la ville, l'enjeu de la réintroduction de la nature en milieu urbain dépasse le cadre local et territorial, pour une dimension plus universelle qui met au cœur du projet la santé publique et la préservation de notre biosphère. La nature ne se définit ainsi plus en opposition à la ville, mais en constitue la condition d'une nouvelle urbanité. M.W.



1) Schémas conceptuels accompagnant le plan alvéolaire de 1966.

2) Plan alvéolaire Rhône-Arve, 1950-1960.

3) Synthèse du Projet de paysage 2 du Grand Genève, agglomération franco-valdo-genevoise.



2

A toutes les échelles, les projets intègrent aujourd'hui une dimension « verte et bleue ». L'eau et le végétal y sont déclinés sous toutes ses formes.

simplement comme une mesure d'accompagnement des opérations immobilières, mais constituent dorénavant la structure d'accueil du développement urbain (voir plus loin la présentation du GP Cherpines). Charpente paysagère et trame des espaces publics s'articulent de manière à intégrer la gestion des eaux pluviales dans le dessin des espaces publics ; le sol est modelé pour tracer rues, places et espaces verts, la végétation cadre les vues autant qu'elle participe à filtrer les poussières. La dimension « nature » des espaces publics se décline en multiples dispositifs : noues paysagères, bassins de rétention, prairies, haies, vergers, bosquets, plantages, toitures vertes, etc., enrichissent le vocabulaire d'aménagement des nouveaux quartiers.

Comme nous le rappelle Anne-Lise Cantiniaux, le jeu des acteurs se modifie en conséquence : sous l'impulsion de la stratégie nationale pour la biodiversité et du programme « Nature en ville »³, le rôle de l'administration cantonale évolue et passe du contrôle à la promotion. Des collaborateurs de la Direction générale de la nature et du paysage (DGNP) sont mis à disposition des GP portés par l'Office de l'urbanisme afin que les aspects « nature » soient intégrés dès les premières esquisses. Cette approche plus transversale et transdisciplinaire des projets se manifeste aussi dans une conception de la nature qui n'est plus construite en opposition à la ville, mais l'intègre en tant que partie prenante. Ainsi, les espaces verts ne sont plus uniquement conçus selon leurs fonctions écologiques (réservoirs de biodiversité, connexions entre milieux, etc.), mais prennent pleinement en compte les demandes sociales de disposer d'espaces de loisirs et de détente.

1) du nom du chef du service de l'urbanisme dans les années 50-60.
2) CIAM : Congrès international d'architecture moderne. Ceux-ci se sont déroulés entre 1928 et 1956 et visaient à promouvoir une architecture et un urbanisme fonctionnels.
3) Etat de Genève, DGNP 2013



2 Des mini-chantiers aux grands projets : la nature dans tous ses états!

S'agissant de faire entrer la nature en ville, la diversité d'actions n'a d'égal que la multiplicité des acteurs qui les portent. Du micro-chantier consistant à remplacer une surface en bitume par un revêtement perméable (Place des Charmilles) au développement de projets portant sur des dizaines d'hectares et intégrant la gestion de l'eau, du sol, du végétal, de la faune, etc. (grand projet Cherpines), les interventions traversent toutes les échelles et mobilisent autant d'acteurs : publics (urbanature en Ville de Genève), privés (Charte des jardins), associations, institutions, collectifs de citoyens qui gèrent potagers et poulaillers, etc. Reflets d'une demande de nature qui s'exprime de manière polysémique, toutes ces initiatives participent au grand élan de verdissement et d'embellissement de la ville.

Au travers de ces projets, on voit émerger différentes stratégies à l'œuvre : « contamination » du tissu urbain par la multiplication de petites opérations, dissémination de « bonnes pratiques », projets exemplaires à visées pédagogiques, interpellation par le détournement temporaire de certains espaces, ... La ville comme terrain d'expérimentations devient un laboratoire d'innovations. Grandeur nature, évidemment!

Les actions présentées ci-après témoignent autant de l'attachement des citoyens à la nature, que de l'inventivité et de l'enthousiasme qui sont déployés pour rendre la ville d'aujourd'hui plus belle, plus agréable, plus verte.

Quant aux quartiers de demain, on est tenté d'esquisser des continuités avec l'histoire de l'urbanisme genevois évoquée au début de ce dossier. Ainsi, la trame verte du

quartier des Cherpines répond à celle du plan directeur de M. Braillard. Les avenues paysagères, les parcs et places prolongent les promenades qui, au moment de la démolition des fortifications, assuraient la transition entre espaces ruraux et urbains. L'entrelacement de la nature et des bâtiments du futur quartier de Grosselin fait écho aux plans alvéolaires qui imbriquent de manière organique le végétal dans les quartiers. Certaines actions de verdissement développées dans le grand projet (GP) Châtelaine rappellent les opérations d'embellissement caractéristiques de l'urbanisme du XIX^e siècle.

Témoins d'une grande vitalité, enracinés dans leur territoire, et rattachés à leur histoire, ces projets s'inscrivent dans une tradition (une filiation?) qui fait du dessin du sol et du dessein paysager le support naturel du développement urbain.

Ruchers 100% urbains

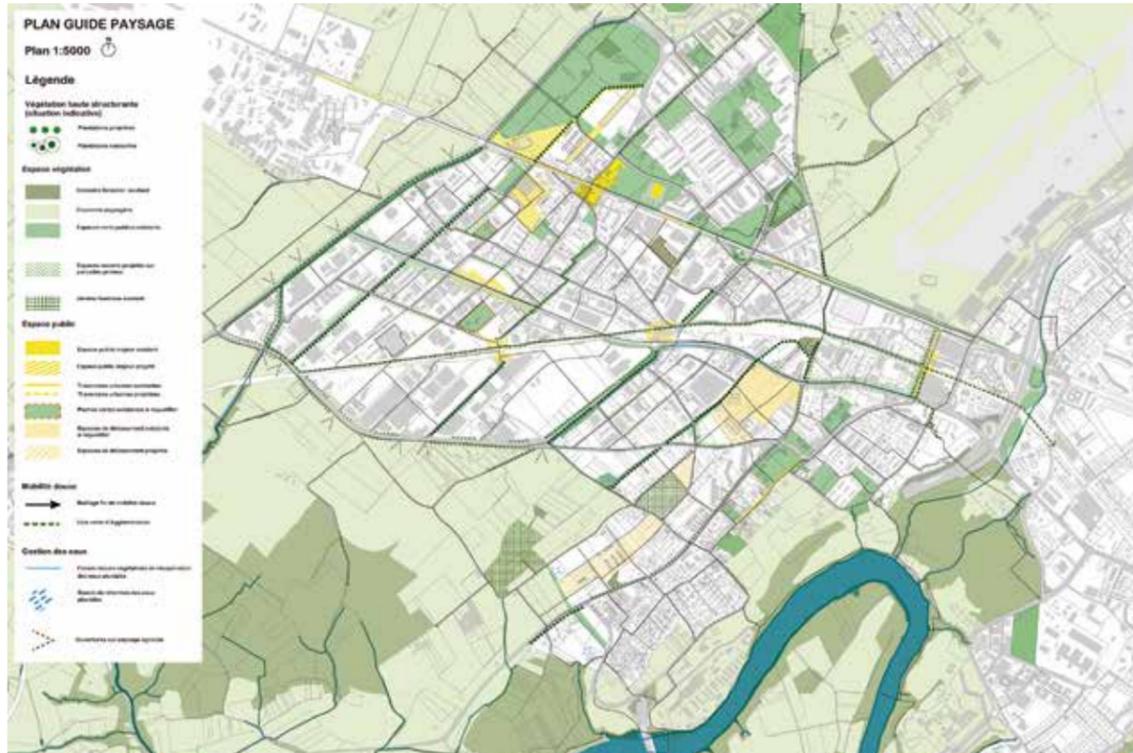
Depuis quelques années, plusieurs toits de la ville se sont vus aménagés de ruches urbaines. Du fait de leur grande diversité florale, les villes sont des sources importantes de nectar et de pollen. Les pesticides n'étant quasiment plus utilisés pour l'entretien des espaces verts, l'environnement urbain est devenu propice à leur développement.

> www.bees4you.ch
> www.banquedumiel.org



Guerilleros à la main verte

Dans cette jungle urbaine, certains habitants se font discrets et parsèment des graines ici et là, pour verdir la ville là où on l'aurait oublié. A Genève, espaces résiduels, pieds d'arbres, et autres micros-espaces urbains sont semés par ces adeptes du « guerilla gardening » ou « seed bombing ». Témoin des ses activistes de l'ombre, les roses trémières du boulevard Georges-Favon, qui ne cessent de grandir dans ce milieu hostile, et dont l'arrosage est aujourd'hui assuré par les voisins du quartier.



GP ZIMEYSAVER

Entretien avec Sybille André et Olivier Lasserre (Paysagiste)

Avec plus de mille cent entreprises, les zones industrielles de Meyrin, Satigny et Vernier (ZIMEYSAVER) constituent le plus grand site d'activités du canton. Elles font aujourd'hui l'objet d'un grand projet piloté par l'Etat de Genève en partenariat avec les communes et la Fondation pour les terrains industriels (FTI), dont les objectifs sont de rendre le site attractif pour l'accueil des entreprises et de leurs employés, l'amélioration du transport de marchandises et des mobilités douces sur l'ensemble de la zone, et enfin l'amélioration de la qualité environnementale.

Trouver une place pour la nature

La stratégie paysagère engagée dans ce grand projet avait le double objectif de rendre cette zone plus perméable dans son usage (liaisons internes et avec les quartiers environnants) et avec son environnement (continuités naturelles et mise en valeur des vues sur le grand paysage). Dans un contexte à fortes contraintes (économiques, foncières, circulation, logistique, etc.), les mandataires ont concentré leurs efforts sur des axes prioritaires, principalement les espaces publics centraux regroupant services et équipements (notamment autour des haltes ferroviaires) et les liaisons majeures pour la mobilité douce et les fonctions écologiques (couloirs biologiques).

Le projet visant essentiellement à offrir des conditions d'accueil favorables aux entreprises, les mandataires ont utilisé la mobilité douce comme levier d'action et son réseau comme support d'une trame verte pour y intégrer des espaces à vocation naturelle et de détente (pique-nique). Le réseau ainsi créé structure la zone et assure la continuité tant paysagère que fonctionnelle avec les quartiers environnants et les espaces agricoles alentour. La séparation entre zone industrielle et zone agricole fait l'objet d'un traitement paysager qui donne une épaisseur à cette limite, de manière à favoriser une plus grande interpénétration de ces deux espaces.

Les maîtres d'ouvrage souhaitant des outils plutôt incitatifs que coercitifs, le concept des espaces publics et paysagers a été formalisé dans un plan guide, une charte et un guide de recommandations pour les aménagements extérieurs et paysagers, outils de négociation pour la mise en œuvre des aménagements. La charte a pour vocation d'encadrer les futures opérations de développement en assurant une vision commune et partagée entre les différents porteurs de projet. Elle décrit chaque espace public et paysager, en détaille les principes d'aménagement, les usages/fonctions, le(s) porteur(s) de projet(s), le financement, les actions à mener, le phasage et la temporalité, ainsi que la coordination avec d'autres études. Les principes d'aménagement ne sont ainsi pas imposés; ils restent tributaires de la volonté des acteurs en présence et se négocient au gré des étapes de mise en œuvre.

Plus d'informations: www.ge.ch/amenagement/zimeysaver

Plan guide paysage ZIMEYSAVER

Mandataires
Agence LMLV (Urbaniste, pilote du groupement),
Atelier JPPD (urbanisme),
BG (génie civil),
CITEC (mobilité),
Paysagiste (paysagisme),
HKD (géomatique),
SOFIES (environnement),
I-Consulting (économie).

Etude
Plan guide

En chiffres
Potentiel supplémentaire
de 10'000 emplois et
300 logements à l'horizon
2030, sur près de 380 ha.

PAV - Quartier de Grosselin

Entretien avec Pascale Lorenz (urbaniste de la commune de Carouge) et Stephen Griek (chef de projet auprès de l'OU)

Le PAV (Praille Acacias Vernets) est un projet de renouvellement urbain qui s'étend sur près de 230 hectares et vise la mutation d'une zone industrielle en quartiers mixtes d'habitats et d'activités. Au sud-ouest du secteur, le futur quartier de Grosselin a récemment fait l'objet d'une image directrice, définissant des règles de composition paysagère et urbaine permettant la densification et la mutation progressive du secteur, tout en intégrant la remise à ciel ouvert de la Drize comme élément central des espaces publics du quartier.

Une diagonale verte et bleue façonnant les espaces publics du quartier

La Drize prend sa source au pied du Salève et parcourt près de sept kilomètres et demi avant de se jeter dans l'Aire. Elle est canalisée en souterrain dès son entrée dans le périmètre du PAV, au niveau de Grange-Collomb, sur la commune de Carouge.

L'intégration de la Drize dans le processus d'urbanisation du quartier provient du croisement de deux démarches parallèles: l'établissement de l'image directrice par le bureau Diener & Diener et l'étude de faisabilité de remise à ciel ouvert de la Drize. Menée par l'atelier LD, cette dernière a mis en évidence l'intérêt de traiter le cours d'eau pour gérer les risques d'inondation et insérer la nature au cœur du quartier. Le bureau d'architectes-paysagistes Vogt a par la suite collaboré avec Diener & Diener sur les principes d'aménagement de la rivière et de gestion des eaux, répondant aux exigences d'une crue centennale. Ces mesures ont ainsi permis de répondre aux exigences de diminution du risque résiduel d'inondations tout en revalorisant le paysage d'un quartier aujourd'hui totalement dépourvu de tout élément naturel significatif.

La mutation du site se faisant de manière progressive et par opérations ponctuelles, il n'est pas possible d'envisager une remise à ciel ouvert de la Drize d'un seul tenant. Le système imaginé par les mandataires repose sur l'agencement de bassins interconnectés entre eux et traversant en diagonale la trame orthogonale du quartier. Ces bassins, réalisés au gré des opportunités de densification, créeront un parcours vert et bleu, constituant progressivement l'espace public de référence du quartier et contribuant à enrichir sa biodiversité. Se dé-



La Drize,
une diagonale
structurant les
espaces publics.

Maître de l'ouvrage
Etat de Genève,
Commune de Carouge.
Mandataires
Diener & Diener Arch. (BS),
Vogt Landschaftsarch. (ZH)
Etude
Image directrice
En chiffres
4'000 logements,
1'600 emplois.

**Indice d'utilisation
du sol (IUS): 2.5**

clinant au gré des opportunités en canaux architecturés ou en larges bassins d'expansion traités de manière paysagère, cette structure en damiers de différentes tailles est décalée du réseau viarie pour former une succession d'espaces publics et naturels diversifiés. Le long de la Drize, une végétation naturelle prend place, alors que des alignements accompagnent les rues. Les futurs logements, ainsi que leurs prolongements extérieurs, sont délimités par des enclos qui assurent protection et tranquillité, éléments nécessaires à une cohabitation avec les activités industrielles encore présentes sur le site.

Plus d'informations: www.ge.ch/amenagement/praille-acacias-vernets

Des moutons pour tondre les prairies

En 2010, La commune du Grand-Saconnex a lancé un projet de tonte des parcelles communales mises en prairie par des brebis, en lieu et place des machines habituellement utilisées. Outre l'objectif pédagogique du projet, cette démarche permet de diminuer les impacts environnementaux des machines et de participer à la sauvegarde d'une race de moutons, les roux du Valais, en voie de disparition.





GP Cherpines

Entretien avec Anne-Lise Cantiniaux
(cheffe de projet Nature et Paysage auprès de la DGNP)

Le GP Cherpines est une opération d'extension urbaine (logements, équipements publics, sportifs et culturels, activités et services) sur une ancienne zone agricole à cheval sur les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon. Il regroupe sur près de cinquante-huit hectares la création de nouveaux quartiers mixtes de logements et à l'ouest, en bordure de l'autoroute, la création d'un écoParc industriel. Faisant suite à l'adoption en 2013 du Plan directeur de quartier, une mission de maîtrise d'œuvre urbaine a permis de formaliser dans un plan guide des règles de composition urbaine et paysagère, en vue de l'établissement de différents plans localisés de quartier (PLQ). Le périmètre du projet s'étend d'ouest en est de l'autoroute à la zone villas et du nord au sud de l'Aire à la route de Base. Trois grands principes structurent le quartier : la trame orthogonale, trace du passé agricole de cette plaine marécageuse, la diagonale qui relie Confignon à Plan-les-Ouates et la présence de l'Aire qui se prolonge à l'intérieur du quartier au travers de noues paysagères assurant la gestion des eaux.

La nature en ville, thématique transversale dans la conception du quartier

La nature en ville constitue une thématique transversale dans la conception du quartier des Cherpines, traversant toutes les échelles du projet: du grand ter-

ritoire (structure générale du plan assurant une connexion des espaces publics majeurs avec l'Aire et le grand paysage), à l'aménagement des espaces privatifs (toitures végétalisées, potagers urbains, etc.), en passant par la définition des rues et places (végétation, revêtements de sol, éclairage, etc.).

La trame des espaces publics et paysagers est marquée par une forte composante naturelle tirant parti de la proximité de l'Aire. Nature et paysage se déclinent en plusieurs espaces aux vocations diverses et complémentaires, notamment :

- les jardins de l'Aire, futur parc public agrémenté de bassins de rétention du quartier, prolongeant les espaces déjà renaturés du cours d'eau plus en amont;
- le corridor vert bordant l'autoroute, espace inconstructible du fait des restrictions de sécurité, qui constitue un lien biologique privilégié permettant de relier les coteaux de Bardonnex à l'Aire;
- les noues paysagères, assurant une gestion à ciel ouvert des eaux de ruissellement et connectant les espaces publics à l'Aire;
- la Grande Prairie, espace vert polyvalent, prolongeant la Place des Cherpines;
- le parc des Charrotons, ramification nord-sud centrale à vocation de détente et loisirs;
- la Diagonale, dont la partie ouest en direction de Confignon, accueillera des dispositifs liés à l'agriculture urbaine.

Plan guide des espaces publics et paysagers

Maître de l'ouvrage
Etat de Genève,
communes de Confignon
et de Plan-les-Ouates.

Mandataires
urbaplan (Urbanisme,
pilote du groupement),
ADR (Architecture
et paysage),
EDMS (Ingénieurs civils),
RGR (mobilités),
ACADE (agronomie),
i-Consulting
(programmation),
Créateurs Immobiliers
(Expertises foncière),
A. Küpfer (géomètre).

Etude
Plan guide et maîtrise
d'œuvre urbaine (MOEU)

En chiffres
Potentiel de 3'000
logements, 2'500 emplois,
sur près de 58 ha.



© LA FABRIQUE URBAINE ET BUREAU BASE

GP Châtelaine

Entretien avec Giovanna Ronconi
(cheffe de projet auprès de l'OU)



Mini-chantier, jardin de Picto

Maître de l'ouvrage
Etat de Genève, Ville de
Vernier et Ville de Genève.

Mandataires
la Fabrique urbaine
(Urbanisme et architecture,
pilote du groupement),
Base (Paysage et
espaces publics),
Transitec (Mobilité),
Franck Boutte
(Environnement),
Terridev (Programmation
et montage),
EDMS (Ingénieur civil),
Heimberg (Géomètre),
Maître Belanger (Avocat).

Etude : Plan guide

En chiffres
Potentiel de 1'800 emplois
et 4'250 logements estimés
à l'horizon 2030, sur près
de 230 ha dont 70 ha de
développement.

Le grand projet Châtelaine est une opération de renouvellement urbain prenant place dans un secteur fortement bâti. A cheval sur les territoires de Genève et de Vernier, le périmètre du grand projet est caractérisé par un paysage urbain diversifié et hétéroclite : zones villas, installations sportives, industries, barres et plots de logements, infrastructures routières et ferroviaires, services et grands équipements, jardins familiaux. Amené à des profondes mutations, la transformation du secteur se fera selon des dynamiques temporelles contrastées : certaines opérations majeures interviendront à court terme comme la réalisation du quartier de la Concorde (huit cents logements à l'horizon 2018). D'autres, comme la densification des zones villas ou la transformation des jardins familiaux, s'étaleront sur des décennies. Un élément majeur dans la structuration de ce quartier sera la réalisation de la future halte ferroviaire de Châtelaine. Cet équipement devrait contribuer à transformer radicalement cet assemblage d'opérations disparates en une nouvelle centralité urbaine.

La nature en ville au cœur d'une démarche participative

La relation entre espaces publics et paysage joue un rôle majeur du fait du fort cloisonnement des quartiers par les infrastructures. Les urbanistes et paysagistes ont ainsi traité la question paysagère, de la végétation et des espaces publics avec beaucoup d'attention, dans le but de tisser des continuités de qualité entre les quartiers. Parallèlement aux études techniques et de planification,

et sous l'impulsion des associations locales, en partenariat avec l'Etat de Genève et les communes, une série de petites opérations d'aménagement et d'animation des espaces publics ont été mises en place, par et pour les habitants. Des jardins potagers, un projet pilote de façade végétalisée, de nouveaux biotopes, des ateliers de mobilier temporaire, un terrain de beach-volley, une pergola, (la liste est longue ...) ont ainsi pu voir le jour. Démarrés à la Concorde en 2011, ces « mini-chantiers » s'étendent aujourd'hui à plusieurs autres quartiers. Ceux-ci ont permis de tester des usages, promouvoir la nature dans la ville, tisser des liens entre les quartiers et faciliter l'appropriation des projets par les habitants. Les opérations de mutation urbaine et de densifications ne sont ainsi plus perçues uniquement comme un bouleversement du quartier, mais elles constituent des leviers pour des améliorations à court terme de la situation existante. Les planifications à long terme qui vont bénéficier aux générations futures vont également profiter à ceux qui habitent ces quartiers et fréquentent les espaces publics. Certains aménagements, prévus le temps d'un été, ont pu être pérennisés grâce à la motivation et la volonté des acteurs de terrain. Permettant de concrétiser rapidement des idées avec des moyens limités, la réussite de ces opérations tient à un double portage, à la fois politique et associatif. Pour ce qui sera peut-être la dernière édition des mini-chantiers du grand projet, le groupe de pilotage s'est attaqué en 2015 au réaménagement du parc des Franchises et du parc russe ainsi qu' à la réalisation d'une intervention artistique dans le passage sous-voies reliant les Libellules à la Concorde. M.W. et R.S.

Pour plus d'information : www.minichantiers.ch



Un jardin vertical

Érigé sur la façade de l'association Picto, le mur végétal de la rue Ernest-Pictet est une prouesse technologique, aujourd'hui brevetée. Née de la recherche entre l'Hepia et l'entreprise Créabéton, cette façade accueille de la végétation grâce à une couche poreuse pourvue d'une couche robuste en béton haute performance, absorbant les émissions de bruit et de polluants.

> www.mini-chantier.ch

3 Natures en ville : trois éclairages

Les nombreuses interviews effectuées dans le cadre de la préparation de ce dossier ont mis en lumière un décalage entre une perception largement répandue de l'antagonisme entre ville et nature et le discours de nombreux professionnels qui considèrent cette opposition comme dépassée, voire même comme inexistante, la ville étant également un biotope, pas moins riche que certains espaces verts considérés comme naturels.

Au-delà d'un certain consensus sur les bienfaits de la nature en ville, il apparaît néanmoins des positions plus nuancées selon les finalités auxquelles se réfèrent différents acteurs. Décryptage de trois regards sur la question : celui d'un politique, celui du WWF et celui d'un biologiste.

La ville et la nature

Un partage à respecter

C'est lors des « Rencontres PAV-objectif 2015 » qui se sont tenues le 21 avril 2015 que le WWF a présenté ses nouvelles publications concernant la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers. Celles-ci prolongent le programme One planet living¹ (OPL[®]), lancé en 2004. Cette démarche destinée à concevoir des quartiers durables, est basée sur dix principes qui s'appliquent à toutes les phases d'un projet (conception, réalisation, exploitation) et qui mesurent des niveaux de performance à l'aide d'une batterie d'indicateurs. Les objectifs à atteindre portent autant sur des aspects constructifs (p. ex. utilisation de 50 % de matériaux recyclés), que sur le comportement des habitants (p. ex. consommation d'eau ne devant pas excéder 55 l./pers./jour).

En matière d'habitats naturels et de biodiversité, les trois objectifs de performance et de qualité à atteindre sont :

- deux couloirs biologiques par quartier, composés chacun d'au moins trois biotopes distincts ;
- au moins dix biotopes composés chacun d'au moins huit espèces végétales différentes ;
- 75% de surfaces perméables (pleine terre ou toitures vertes).

Dans le but de mieux accompagner les projets, le WWF a publié en octobre 2014, un guide Evaluation de la biodiversité dans les projets immobiliers². Selon ses auteurs, l'intérêt de la méthode développée est de « distinguer – et de disqualifier – les espaces verts et autres surfaces de gazon, fortement piétinées, consacrées à la détente ou aux loisirs, qui sont autant de déserts biologiques mais sont encore trop fréquemment considérées – à tort – comme surfaces de « nature en ville » ou « écologiques » ».



© PIRELLA GÖTTSCHE LOWE

Un arrosage citoyen

Sous l'impulsion d'une association de quartier et de parents d'élèves, le parc de la Promenade Saint-Jean s'est vu aménagé de bacs à fleurs, formant une allée de tournesols aux pieds desquels des pétunias rouges et des gauras ont également trouvé une place de choix, pour le plus grand bonheur des passants et usagers du parc. Ces fleurs sont en prime entretenues et arrosées par les habitants du quartier.

> Tribune de Genève du 5 août 2015

Cette position se base sur le constat que la nature en ville reste le plus souvent au stade des bonnes intentions, mais peine à se concrétiser dans les projets immobiliers. Ainsi à Genève, la loi cantonale sur la biodiversité impose aux autorités la responsabilité de prescrire des mesures en faveur de la biodiversité dans les projets d'urbanisation, mais aucune mesure quantitative ou qualitative ne permet d'en prendre la mesure. Dès lors le WWF propose un « outil permettant d'intégrer la biodiversité dans le développement urbain et évaluer celle-ci dans les projets, qu'il s'agisse d'une villa individuelle ou d'un quartier entier »³. Des grilles d'évaluation pour différents types de milieux sont proposées et des points sont attribués aux aménagements, selon leur degré de naturalité.

1) www.wwf.ch/fileadmin/data/wwf_ge/Documents/OPL/WWF_OPL_Biodiversite_Francais.pdf

2) wwf.panda.org/fr/wwf_action_themes/modes_de_vie_durable/principes_one_planet_living_developpement_durable/

3) www.wwf-ge.ch/fileadmin/data/wwf_ge/Documents/OPL/WWF_OPL_Biodiversite_Francais.pdf



© URBANATURE

La ville aimable

La nature au service du plaisir de la ville

Guillaume Barazzone, Conseiller administratif de la Ville de Genève est l'initiateur du programme urbanature¹ visant à rendre Genève plus verte tout en y développant la biodiversité en milieu urbain, notamment en végétalisant les espaces publics bétonnés. Ayant vécu quelques années à New-York, où il a vu fleurir les « community gardens », urbanature est fondé autant sur cette expérience personnelle que sur un constat largement partagé : la végétation participe à la qualité de la vie, les espaces verts contribuent à la qualité de la ville.

Le programme urbanature comprend trois niveaux d'actions : des réalisations temporaires et saisonnières, des aménagements durables, ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de végétalisation.

La stratégie d'urbanature est d'abord pragmatique : agir là où l'on peut facilement le faire pour rapidement obtenir des résultats durables et engager une dynamique de transformation et d'amélioration des espaces publics. Aménagements éphémères végétaux (fig.1) côtoient des réalisations plus ambitieuses, telles que la végétalisation de plusieurs places. Depuis le lancement



Pose de nichoirs

Dans le cadre du programme urbanature, 50 nichoirs seront installés de février à mars 2016 au centre-ville. Ces nichoirs permettront à de nombreuses espèces d'oiseaux de venir se loger et de nicher sur trois sites : au parc Beaulieu, au parc des Bastions et à la promenade de la treille.

> www.urbanature.ch

La densification ne saurait être uniquement quantitative, mais doit s'accompagner de mesures qualitatives pour rendre la ville plus aimable et par là, plus durable.

d'urbanature, plus de 950 m² de bitume ont été remplacés par de la végétation. A terme, vingt nouveaux espaces verts seront réaménagés dans les différents quartiers genevois les cinq prochaines années. Ce pragmatisme s'appuie également sur la participation et l'information citoyenne, avec par exemple, l'organisation de promenades guidées par des spécialistes, à la découverte de la nature en ville. Des démarches menées avec les Maisons de Quartier permettent aussi aux habitants de proposer des espaces à la végétalisation.

Enfin, pour inscrire le projet sur la durée, une approche plus scientifique va débuter prochainement avec l'établissement d'un plan stratégique de végétalisation. Celui-ci vise à documenter de manière précise et rigoureuse la présence de la nature en ville afin de mieux prioriser les actions et intervenir là où les déficits sont les plus manifestes.

Convaincu de la pertinence de construire la ville en ville, le programme initié par M. Barazzone vise à offrir aux habitants des espaces publics de qualité. Il s'inscrit ainsi dans un mouvement de retour à la ville pour contrer le mitage du territoire. Pour atteindre cet objectif, il faut changer l'image de la ville (fig.2) et le regard que les habitants lui portent. Arbres, fleurs, prairies, oiseaux, sont destinés à embellir l'espace urbain, à surprendre les citoyens, à rendre en somme la ville plus désirable. La densification ne saurait être uniquement quantitative, mais doit s'accompagner de mesures qualitatives pour rendre la ville plus aimable et par là, plus durable.

1) www.urbanature.ch

L'écosystème urbain Par delà l'opposition ville et nature

La rencontre avec Martin Schlaepfer, biologiste, chargé de cours à l'Université de Genève a été l'occasion d'un changement de focale, ouvrant de nouvelles perspectives qui dépassent l'opposition entre ville et nature au profit d'une approche basée sur les services écosystémiques.

Comme de nombreux biologistes, sa formation initiale a été fondée sur une approche de la biodiversité sous l'angle de la richesse génétique et de la rareté comme valeurs absolues. Dans cette perspective, la protection de la nature visait alors à contrer toute modification d'un état initial considéré comme « pur », pour garder intact le patrimoine. Le cas échéant, tout devait être mis en œuvre pour retrouver un état antérieur idéalisé. Aujourd'hui, force est de constater qu'il n'y aura plus de retour en arrière possible. Dès lors, c'est un regard prospectif qu'il faut poser sur le monde, pour construire celui que l'on souhaite. Ce n'est donc plus uniquement une affaire de spécialistes, mais un débat de société.

Son enseignement à l'Université porte sur les services écosystémiques que fournit la nature. Par exemple, un arbre en ville produit de l'oxygène, stocke du carbone dans le sol, contribue à l'épuration des eaux et à la filtration des poussières, etc. Des bénéfices que l'ensemble de l'humanité retire sans avoir à agir pour les obtenir. Ces prestations ont une valeur, mais ni connues, ni définies, elles ne sont pas prises en compte dans les décisions politiques. Intégrer cette valeur dans les processus décisionnels, ne peut se faire que par le débat public : la valeur que l'on accorde à ce que l'on veut préserver ou à ce que l'on est prêt à sacrifier ne se résout pas avec une équation ou une formule, mais relève de choix de société.

De son point de vue de scientifique, l'opposition entre ville et nature est d'autant plus stérile que les villes sont des milieux qui abritent un grand nombre d'espèces animales et végétales. Une ville peut ainsi avoir autant de biodiversité qu'un espace non urbanisé. Ce à quoi s'ajoute la capacité d'adaptation des espèces. Lorsqu'un changement intervient dans un environnement, un phénomène de filtrage mène à des baisses d'effectifs, voire disparition de certaines espèces mal adaptées. Dans un deuxième temps, les espèces qui auront évolué ou appris à exploiter les ressources du nouvel environnement vont prospérer. Ce discours marque un changement de perspective : autrefois on pensait que la



nature était stable, en équilibre. Un milieu fragile où les évolutions se faisaient de manière lente. Aujourd'hui on s'aperçoit que des adaptations rapides (quelques années) sont possibles et que la nature est un milieu dynamique, vigoureux et capable de résilience.

L'intérêt du regard posé par M. Schlaepfer sur la question de la nature en ville est de ne pas se focaliser uniquement sur ce qui est visible : l'arbre, l'eau, le mur couvert de lichens, etc. L'approche écosystémique permet de révéler la valeur des prestations fournies par la nature et de les mettre en débat. Considérer la nature comme un bien commun peut paraître trivial, mais le bien commun ne se décrète pas ; il se construit par le débat public qui donne sens à une population et lui permet de se projeter en collectivité.

« Dès lors, c'est un regard prospectif qu'il faut poser sur le monde, pour construire celui que l'on souhaite. Ce n'est donc plus uniquement une affaire de spécialistes, mais un débat de société. »



Réhabilitation de biotopes

Permettant de renforcer des populations d'espèces trop faibles, plusieurs initiatives de réhabilitation de biotopes sont en cours de réalisation. Parmi elles, deux biotopes pour batraciens sont actuellement à l'étude dans le Bois de la Bâtie, à l'initiative du programme urbanature. A Châtelaine, c'est l'association « Ciel mon quartier » qui a proposé de réhabiliter le biotope du Parc des Franchises pour donner l'opportunité aux habitants de découvrir ce lieu oublié.

> www.urbanature.ch > www.minichantiers.ch



Plantages, potagers urbains et autres jardins collectifs

Depuis le « premier » jardin collectif contemporain

ayant vu le jour à New York en 1973, d'innombrables initiatives sont sorties de terre, et Genève n'a pas été épargnée. A l'initiative de communes, propriétaires, coopératives, associations locales ou habitants, ces jardins urbains revêtent des tailles, des formes et des modes d'exploitation variées. Outre leurs fonctions alimentaires et environnementales pour la biodiversité urbaine, ces initiatives permettent la rencontre entre les habitants et renforcent la cohésion sociale des quartiers.

> www.potagersurbains.ch

Les natures de la nature Sauvage versus domestique

Le programme urbanature a pour ambition de faire aimer la ville à ses citoyens. Semer dans l'espace urbain les graines d'une ville plus verte, laisser place à la spontanéité végétale, introduire couleurs et fraîcheur, favoriser des nouvelles sensations dans l'espace public, etc. Autant d'actions qui visent à renouer les liens entre la ville et son environnement, à réconcilier la cité avec ses habitants, à redonner du plaisir à la vie urbaine.

Dans l'approche du WWF, un des critères clés est le « partage de l'espace entre l'homme et les espèces sauvages ». Or, le mot partage a deux sens. Un sens de ségrégation : on partage l'espace en le divisant, en donnant à chaque fonction un espace spécifique. Mais on peut aussi partager un espace en le mettant en commun pour tous. Ce sont deux conceptions de la ville qui interrogent la cohabitation des hommes et de la nature. La question est de savoir où se situe le curseur entre ces deux visions du monde.

Présentée comme simple à utiliser, la méthode développée par le WWF est néanmoins basée sur une évaluation quantitative (attribution et pondération de points). Comme toute démarche qui fait appel à un certain niveau d'expertise, elle risque d'exclure le projet du débat public, le confinant aux seuls spécialistes détenteurs du savoir.

Avec l'éclairage de ces deux points de vue, il apparaît que ce n'est pas tant la nature en ville et son opposition originelle qui fait débat, mais plutôt la nature de la

nature : plutôt sauvage et dédiée aux espèces indigènes ou plutôt domestique, support des activités humaines ? Quelle part accorder à l'une ou l'autre nature ? Comment se partager l'espace à disposition ? La réponse ne saurait être ni définitive, ni univoque. L'apport des sciences écosystémiques nous rappelle que la nature n'est pas statique, qu'elle est en constante évolution. Tout comme l'est notre société. Il importe donc de garder le débat ouvert afin que chaque projet, quelle que soit son échelle – du micro-chantier au grand projet – soit l'occasion de s'interroger sur la ville que nous voulons produire, expression de notre rapport aux autres et de notre manière d'habiter le monde. ❖

Marcos Weil, urbaniste-paysagiste
urbaplan Genève



Concorde A - Châtelaine

Centre culturel et logements d'étudiants

Pour ce concours à deux degrés en procédure ouverte, organisé par la Fondation Emile Dupont et la Ville de Vernier, le bureau d'architectes lauréat, ARBAU de Madrid, présente un projet qui s'insère intelligemment dans son contexte.

Les entrées du public, du restaurant et de l'hôtel sont regroupées formant un ensemble volumétrique d'une échelle adéquate en front de la nouvelle place intermodale. Ce dispositif déploie un plateau horizontal de distribution de l'ensemble des salles. Du côté de l'avenue de l'Ain, les accès logistiques sont disposés efficacement et contribuent à définir un rôle de « jardin de service » à l'ombre du viaduc. La Voie verte au sud distribue les espaces de travail des techniciens qui entrent en dialogue avec les fonctions de réunion et d'activité de la maison des étudiants. Le foyer en

enfilade des trois salles fait face à la voie ferrée et la continuité du cordon boisé de cette nouvelle ligne de mobilité douce.

Il en résulte une forme bâtie fragmentée en différentes volumétries de proportion et de dimensionnement adéquats. L'expression résultante est celle d'un bâtiment rationnel, dont la sérialité répétitive est efficace. A la manière d'une belle fabrique de production, de création et de formation. L'immeuble de logement pour étudiants termine cette sérialité du côté des quartiers d'habitation avoisinants. Son gabarit élevé en fait un écran, ouvert par des coursives au sud.

(Source : rapport du jury)

ARBAU (Madrid) : Luis Fidel Cámara Mamolar et Alejandro Virseda Aizpún (arch.). Ignacio Vila Almazán (arch. paysager).

Maison de l'architecture

Ambiguïté

Il y a bientôt cinquante ans que l'architecte et théoricien Robert Venturi publiait son ouvrage « Complexity and Contradiction in Architecture ».

Il y déplorait alors l'« évidence de l'unité » de l'architecture moderne et sa fonctionnalité trop lisible à son goût. Ainsi s'est développée la pensée post-moderniste, valorisant la richesse d'un urbanisme et d'une architecture renouant avec l'histoire et faite de complexité et de contradictions.

Aujourd'hui, l'architecte est plus que jamais confronté aux contraintes, multiples normes et règlements divers alors

même qu'il doit rêver ses projets et trouver son souffle personnel dans un paysage mouvementé.

Avec ce cycle « Ambiguïté », la Maison de l'Architecture de Genève souhaite sonder les échos laissés par cette idéalisation de l'éclectisme et tenter de cerner les enjeux d'une approche vivante, inclusive et subtile comme nouvelle perspective de l'architecture contemporaine. ❖

Pour plus d'informations : www.ma-ge.ch



Architecture et Patrimoine

Jean-Pierre Dresco

Trois décennies d'engagement au service de la collectivité.

C'est en ces termes qu'on pourrait qualifier l'action publique de Jean-Pierre Dresco, envisagée comme le reflet d'une période où toute une génération d'architectes remet progressivement en cause les bienfaits du progrès et de la modernité et envisage son métier essentiellement sous un angle éthique, social et économique.

L'ouvrage collectif Architecture et patrimoine publié sous la direction de Bruno Marchand et édité aux Presses polytechniques et universitaires romandes, retrace les principaux moments qui ont balisé sa longue carrière, tout en mettant l'accent sur la période où il est architecte cantonal du Canton de Vaud. On assiste alors à l'émergence « d'une ère nouvelle cadrée dans une perspective culturelle », en phase avec les multiples enjeux de l'époque.

Le livre se divise en trois parties complémentaires : les débuts, de la formation universitaire aux premières expériences professionnelles de planification et d'architecture hospitalières ; les multiples champs d'activités novatrices développées dans la fonction publique ; enfin, le patrimoine immobilier, de la mise en valeur des cures vaudoises aux réalisations issues de la politique des concours jusqu'aux grands chantiers de restauration.

Adepte des vertus de la pluridisciplinarité, Jean-Pierre Dresco a, tout au long de son activité dans la fonction publique, été intimement convaincu de la nécessité d'instaurer ce qui fait « lien » avec les autres, tant au niveau professionnel qu'avec le public, sans perdre son intérêt pour l'art sous ses formes les plus exigeantes : l'art de bâtir, l'art de restaurer, l'art tout court. ❖

Architecture et patrimoine : Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal vaudois de 1972 à 1998, Bruno Marchand (dir.), PPUR, 2015



Urbanisme

Quels instruments pour une gouvernance du sous-sol ?

Des principes, déjà anciens, d'un urbanisme souterrain à la volonté d'une gestion durable des ressources du sous-sol urbain, en passant par la conviction qu'une maîtrise des réseaux circulant sous la cité permet un pilotage fin du développement urbain, la conscience que les profondeurs de la ville est une dimension majeure de l'action urbanistique semble très largement partagée.

Le récent rapport de recherche : Projet Deep City : ressources du sous-sol et développement durable des espaces urbains issu du Programme national de recherche (PNR) 54, a d'ailleurs finement analysé, pour la Suisse, les potentiels mais aussi les vulnérabilités du sous-sol en matière de développement urbain durable.

S'il apparaît désormais impossible de faire de l'urbanisme sans considérer la dimension souterraine de la ville, la question des outils de la gouvernance du sous-sol reste peu thématisée. Pourtant, les expériences sont multiples. Des municipalités affirment leur volonté de planifier l'usage du sous-sol en l'intégrant à la planification stratégique. Des cantons développent des organes de coordination des interventions affectant leur sous-sol, qui dépassent de beaucoup une simple coordination des travaux. Des services identifient les impacts du développement de la ville sur la gestion des réseaux et travaillent à une intégration

plus serrée du projet urbain et de la gestion souterraine. Si les initiatives sont ainsi nombreuses, elles sont aussi peu connues. Sans doute, parce qu'il n'existe pas vraiment de plateforme permettant de discuter les expériences conduites dans les divers cantons et communes de Suisse ou celles faites à l'étranger.

L'après-midi d'étude organisée le 23 septembre 2015 (dans le cadre de la Quinzaine de l'urbanisme) par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie et l'Université de Genève aspirait précisément à faire connaître différents projets conduits en Suisse et à l'étranger. Elle souhaitait aussi initier un temps de mutualisation des expériences, stimuler une communauté de pratiques propres à soutenir, in fine, une plateforme programmatique.

Ouvertes aux collaborateurs des administrations, aux praticiens libéraux et aux chercheurs et étudiants, elle s'articulait autour de brèves conférences plénières et d'ate-

liers consacrés : 1) à l'incidence des grands projets urbains sur la gestion du sous-sol ; 2) à la protection des ressources souterraines et au statut juridique du sol ; 3) aux enjeux énergétiques et planification du sous-sol ; 4) à la gouvernance des réseaux souterrains frontaliers. ❖

Ateliers thématiques et interventions de, notamment :

Isabelle Girault
(Office d'urbanisme, Etat de Genève) ;
Pascal Lory
(Institut géographique national (français)) ;
Patricia Solioz Mathys
(Services industriels genevois) ;
Claude Thomas
(Service d'urbanisme, Ville de Lausanne).

Organisation

Institut de la gouvernance de l'environnement et du développement territorial de l'Université de Genève (IGEDT-UNIGE) ;

Direction de la mensuration officielle du Canton de Genève (DEMO-DALE) ;

Office d'urbanisme du Canton de Genève (OU-DALE).



2015

Tour d'horizon

sia Premier semestre

Depuis la parution du dernier *Interface*, la SIA section Genève n'a pas ménagé ses efforts. Elle a proposé à ses membres plusieurs visites in situ organisées par les Groupes professionnels architecture et ingénierie (CPA et CPI) et a mis sur pied, en collaboration avec la SIA-Form, quatre cours de formation durant le 1^{er} semestre 2015. La Commission des concours et appels d'offres (CCAO) poursuit quant à elle son important travail d'analyse des cahiers des charges des mises en concurrence.

Le 15 avril 2015, la section a tenu sa 170^{ème} assemblée générale à la Fédération des entreprises romandes (FER) à Genève. Les nombreux membres et invités qui avaient fait le déplacement ont pu assister à une conférence à la fois dynamique et passionnante sur le thème de la «*Reconstruction d'urgence*», présentée par Monsieur Patrick Coulombel, directeur général et co-fondateur de la Fondation architectes de l'urgence (www.archi-urgent.com) ainsi qu'à une allocution de Monsieur le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers.

Peu de temps après, le 24 avril 2015, notre section a accueilli pour la 1^{ère} fois de son histoire, l'assemblée des délégués de la SIA à la FER Genève. Les délégués ainsi que le comité et le bureau de la SIA qui se sont déplacés nombreux jusqu'à l'extrémité ouest de la Suisse, ont apprécié l'accueil que nous leur avons réservé et ont été époustoufflés par la vue sur la ville qu'offre le restaurant le Cercle du Rhône installé au 8^{ème} étage de la FER.

Dans le cadre de ses activités de présentation, d'information et d'échanges concernant différents projets de développement urbain sur le canton de Genève, la Commission des relations transfrontalières a organisé le 16 juin dernier une conférence/débat sur le thème «*PAV, où en sommes-nous?*» présentée par Madame Isabel Girault, directrice générale de l'Office de l'urbanisme, et Monsieur Stéphane Thiébaud, directeur du Développement urbain, région Praille Acacias Vernets.



© P. BELLAROSCO

Cette conférence, qui a réuni un large public, avait pour but de présenter l'état des lieux, entre la mise en place d'un cadre législatif pour la construction et une réalité issue des premiers projets et concours (Marbrerie, Place de l'Étoile, etc). Cet objectif d'information a été atteint au vue des nombreuses questions qui ont nourri le débat.

Deuxième semestre

Après une courte pause estivale amplement méritée, notre section vous propose trois rendez-vous dès septembre.

Le 16 septembre 2015 à 19h30 à l'auditorium de la FER Genève, le Groupe professionnel environnement (CPE) a ouvert les festivités avec une conférence/débat sur le thème «*Rénovations énergétiques: enjeux, leviers et financement*».

Le parc immobilier suisse est vieillissant et gourmand en énergie et il en va de même du parc genevois. Or le taux de rénovation n'est que de 1% par an. A ce rythme, il faudra cent ans pour assainir tous les bâtiments. L'héritage culturel (13% du parc immobilier genevois fait partie du patrimoine protégé) représente également une charge environnementale et financière pour la société et les individus. Les questions sont nombreuses.

Est-il possible d'atteindre des objectifs énergétiques en rénovant les bâtiments existants? Quel est le bon équilibre à avoir pour être cohérent avec nos ambitions? Quels sont les moyens techniques et financiers et pour quel résultat? Quelles règles devraient être primordiales lors d'une intervention, extension, ou transformation sur le patrimoine protégé? ... Nul doute que le débat sera animé.

Comme l'année dernière, la Commission des Relations Territoriales (CRT) organise une exposition, au pavillon Sicli du 21 septembre au 2 octobre, au sein de la *Quinzaine de l'urbanisme*.

Cette année la thématique générale est «*L'usage du sous-sol urbain; underground*». La CRT propose une exposition construite autour de cette thématique, tout en allant au-delà de la question du sol. En effet, les terres ne représentant qu'un cinquième de la surface de notre globe, il nous semble nécessaire de se poser la même question pour la surface liquide.

L'exposition s'articulera ainsi sur des thématiques foncières concrètes mais ramenées au foncier liquide, et analysées transversalement par l'exemple de l'histoire de l'homme sur la conquête de la construction sur l'eau, pour s'interroger sur notre futur constructif aquatique.

Pour compléter cette exposition, une conférence sera organisée le 28 septembre à 18h avec Monsieur Vincent Callebaut, architecte, qui présentera un aspect du futur de la construction sur l'eau au travers de projets concrets et utopiques. Cette soirée se terminera avec notre traditionnel cocktail dînatoire en musique.

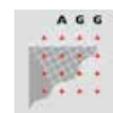
Nous comptons sur votre présence à toutes et à tous! ❖

Pour la SIA Genève,
Nadine Couderq, présidente

Cadastre RDPPF

En complément du Registre Foncier et du SITG

Depuis 1912, le Registre Foncier enregistre les restrictions de droit privé (servitudes, ...) sur les parcelles. Conscient que les restrictions de droit public prennent de plus en plus d'importance dans le domaine de l'aménagement du territoire et de la construction, le législateur fédéral a introduit l'obligation de tenir un nouveau registre, à la parcelle, le but est d'informer les propriétaires et les concepteurs de projets des diverses contraintes légales applicables.



Pratiquement, le Système d'information du territoire à Genève (SITG) renseigne déjà les professionnels sur ces restrictions, concernant les plans localisés de quartier, les forêts ou les degrés de sensibilité au bruit, par exemple. Cependant l'internaute est-il capable de discerner une information légale et opposable – loi, arrêté ou promulgation dans la Feuille d'avis officielle (FAO) – d'une information factuelle n'ayant jamais fait l'objet d'une décision officielle? Le cadastre RDPPF y répond.

L'Etat de Genève, canton pionnier au niveau fédéral, met en ligne de manière progressive, par commune, ces restrictions dont il est désormais possible d'obtenir un extrait. Il liste dans un fichier pdf, sous forme de textes et de plans, les diverses restrictions inscrites. Non seulement vous avez accès à l'information et à un extrait de plan, mais également à la référence des pièces légales qui ont introduit cette restriction (par exemple la modification de zone (MZ) et son plan pour un déclassement de zone). Vous obtenez toute l'information en un seul clic, depuis votre bureau, le tout dans un seul fichier PDF.

Mais attention, ce cadastre RDPPF n'est pas exhaustif!

On parle dans ce cas d'un cadastre avec un effet positif, à savoir que l'Etat certifie que toutes les informations reportées sont justes, fiables et approuvées mais que l'absence d'une restriction dans ce dernier ne veut pas dire qu'elle n'existe pas.

C'est le cas, par exemple, avec les forêts. Dans le cadastre RDPPF, seules les forêts ayant fait l'objet d'un constat de nature forestière et d'une publication dans la FAO apparaissent dans cet extrait. En revanche, une forêt qui n'a pas encore fait l'objet d'un tel constat n'y apparaîtra pas. Il conviendra néanmoins et impérativement d'en tenir compte dans les deux cas lors de la réalisation de votre projet et, le cas échéant, de faire relever la lisière par un ingénieur géomètre officiel en présence d'un inspecteur des forêts.

Dans tous les cas, votre ingénieur géomètre officiel saura vous conseiller et vous renseigner sur les aspects techniques et juridiques du nouveau cadastre RDPPF.

Une présentation de ce guichet virtuel RDPPF a eu lieu le 24 septembre au pavillon Sicli dans le cadre de la Quinzaine de l'urbanisme. ❖

Pour l'AGG,
Philippe Calame, président



Perspectives

Continuer à promouvoir le métier d'ingénieur



Le comité a été renouvelé, lors de l'assemblée générale du 29 avril dernier, et se compose aujourd'hui de MM Norbert Besson, Thierry Buchs, Cédric Dubois, Jean-Michel Lopez, Alfredo Maruri, Bastien Pellodi, David Amsler, Alberto Pedulla et Jiri Horsky (Président).

Nous nous réjouissons d'accueillir des nouveaux membres actifs et enthousiastes pour défendre nos intérêts et participer à la vie de notre association.

L'AGI a également pris la décision de soutenir des projets de communication, tels que GVA-ARCHI GUIDE, plateforme interactive consacrée à nos métiers et développée par la Maison de l'architecture. La participation de l'AGI à la DRA IV sera également active, puisque notre représentant tiendra le poste de trésorier de la manifestation.

Nous participons également à la vie associative sous la houlette de la FAI et nous nous réjouissons de la dynamique de l'équipe en place.

La convention collective de travail arrivant à échéance en fin d'année, nos représentants au sein de la commission paritaire participent activement au renouvellement de celle-ci, en négociant notamment les salaires minimums.

Enfin, nous poursuivons nos efforts dans l'esprit d'une concurrence saine, toujours dans le sens de la qualité de nos prestations et nous encourageons nos confrères à respecter les règles de notre association. A cet effet, le comité étudie actuellement une mise au point des statuts et des modalités d'admission à l'AGI. ❖

Pour l'AGI,
Jiri Horsky, président

Hommage

Denis Dubois-Ferrière

Avec le décès de Denis Dubois-Ferrière, Genève perd un architecte urbaniste engagé et exigeant, à la contribution et aux valeurs remarquables.

Diplômé en 1968 de l'Ecole d'Architecture de Genève, Denis s'est associé en 1973 au bureau ACAU (Atelier coopératif d'architecture et d'urbanisme), pour y effectuer l'ensemble de sa carrière.

Ses mentors et modèles, mais aussi amis, ont été Marc-J. Saugey, son ancien professeur, Giancarlo De Carlo, Claude Schnaidt et Fernand Pouillon.

Habité par une mission, celle de défendre la qualité urbanistique et architecturale, Denis participa de façon marquante, avec ses partenaires d'ACAU, à la grande époque du développement de notre canton, mais également bien au-delà de nos frontières.

Son ouverture au monde et sa passion des voyages, qu'il fit souvent partager tel un art à sa famille, ses amis et confrères, mais aussi son amour personnel pour l'Afrique du Nord, le Proche et Moyen-Orient, le conduiront notamment au Liban, au Nigéria, en Iran, en Irak, en Tunisie ou en Algérie, où il conçut et réalisa de nombreux projets.

Personnalité forte, alliant culture et anticonformisme, curieux de tout, passionné de livres et d'urbanisme, Denis a été un acteur engagé tout au long de son existence: membre actif depuis quarante et un ans de l'AGA, qu'il a présidé de 1982 à 1984, il a aussi été membre de la Fédération des architectes suisses (FAS), membre de la Société suisse des ingénieurs et architectes (SIA), membre pendant vingt ans et président du Conseil de la Fondation Braillard, sans oublier sa participation aux multiples commissions (CMNS, CA, CAT, CAU FAI, etc.) dans lesquelles il a siégé.

Denis a été également membre d'honneur et ancien président de la Fondation Dr Henri Dubois-Ferrière Dinu Lipatti, perpétuant l'engagement familial de soutien dans la recherche pour lutter contre la leucémie et les cancers du système lymphatique. ❖

AGA

S'adapter, voire se réinventer

Il ne s'agit pas seulement de nous, architectes et patrons membres de l'AGA, mais aussi de l'ensemble des Genevois.



En effet, ces derniers mois, nous avons assisté à deux changements importants qui vont impacter de manière fondamentale notre activité et le développement de notre canton.

D'abord, sur le plan économique, il y a eu bien sûr l'abandon du taux plancher par la Banque nationale Suisse (BNS) et son incidence abrupte sur la compétitivité du coût des prestations suisses par rapport à celles étrangères. Si les conséquences sont variables selon les secteurs économiques – le nôtre n'étant pas épargné –, les indicateurs généraux et avis d'experts aujourd'hui concordent: au mieux une contraction de l'activité économique avec une hausse légère du chômage, au pire un recul marqué de la première et une hausse prononcée du second.

La récente enquête interne conjoncturelle et salariale de l'AGA le confirme: les 3/4 de nos membres envisagent une stagnation et restent prudents dans leurs perspectives d'engagement. A cela s'ajoute l'incertitude de l'application de l'initiative « *Contre l'immigration de masse* » du 9 février 2014 sur l'engagement de collaborateurs frontaliers ou étrangers, qui représentent en moyenne jusqu'à 25% de la main-d'œuvre de nos bureaux. En externe, nous devons rester compétitifs par rapport à nos confrères étrangers, en cultivant la recherche de qualité qui fait la force reconnue de l'architecture suisse. En interne, nous devons préserver nos conditions cadres, et c'est dans ce contexte que l'AGA a entrepris une révision de la convention collective des architectes genevois.

L'autre changement, tout aussi important mais encore aujourd'hui sous-estimé, car plus technique, a eu lieu sur le plan de l'aménagement de notre territoire: l'approbation très restrictive du Plan Directeur Cantonal 2030 par la Confédération. Pour rappel, ce plan est la base stratégique de notre Canton pour faire face à ses besoins et à son développement en matière d'aménagement et de gestion de son territoire; et pour permettre notamment la construction importante de logements qui nous font tant défaut.

Dans ce but, ce Plan prévoyait une extension mesurée et concertée des surfaces constructibles prises sur la zone agricole. Or la Confédération en a refusé la moitié (!), en application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire votée par le peuple suisse, appelant Genève à utiliser pleinement son potentiel constructible existant, et donc à densifier.

Densification: voilà le changement de paradigme fondamental qui attend les genevois. Accepter de densifier dans les zones constructibles existantes, dont l'importante zone villas. Accepter de surélever. Accepter de voir construire juste à côté de chez soi. Tout en préservant la qualité et le consensus qui nous sont chers.

C'est une condition sine qua non pour répondre à nos besoins existants et futurs en terme de logements et de surfaces d'activités, au risque de voir notre situation se péjorer encore plus, avec tous les corollaires liés: augmentation de la pénurie, et donc des prix et des loyers; report sur nos voisins régionaux, y compris accroissement du trafic pendulaire, etc.

Ce défi attend tous les genevois, au premier rang desquels nos élus, tant au niveau législatif qu'exécutif. Il nécessite un changement rapide des mentalités, mais aussi une adaptation de nos lois et des processus administratifs pour tendre vers l'efficacité et la simplification.

Ces prochains temps, nous allons devoir nous adapter, voire nous réinventer. ❖

Pour l'AGA,
Christian Tripod, président

